

# Bulletin d'information

# IREF

Institut  
de recherches  
et d'études  
féministes

Numéro 44, hiver/printemps 2004

<http://www.unites.uqam.ca/iref>

## Une édition en double

par Christine CORBEIL, directrice

Chères lectrices et chers lecteurs,

Exceptionnellement, seuls deux numéros du Bulletin d'information de l'IREF seront publiés au cours de l'année 2003-2004, ce qui explique le caractère plus volumineux de la présente édition. Comme vous pourrez en juger dans les pages qui suivent, les activités d'automne/hiver ont été fort nombreuses et stimulantes. À nouveau, les étudiantes de l'IREF ont collaboré de façon remarquable à la rédaction des différents comptes rendus des conférences midi permettant ainsi à tous ceux et celles qui n'ont pu se déplacer de connaître la teneur des principaux échanges ayant cours dans le milieu féministe de l'UQAM.

Après la fébrilité de l'automne et son cortège de demandes de subvention, les premiers résultats ont été dévoilés cette semaine. Et bien que l'on sache que les budgets alloués à la recherche, tant au fédéral qu'au provincial, ne suivent pas la hausse des demandes de subvention, nous sommes toujours consternées d'apprendre que les taux de succès (au Conseil de recherche du Canada entre autres) ne dépassent pas les 40%. Dans ce contexte de rareté des ressources, vous comprendrez que des projets fort valables n'auront pas été financés. Malgré certaines déceptions, plusieurs de nos collègues en études féministes ont cependant reçu le financement demandé et devraient, dans les semaines qui suivent, démarrer de nouveaux

projets qui stimuleront la recherche et créeront des emplois pour les étudiantes qui font partie de la relève féministe.

L'année académique s'achève dans quelques semaines et déjà il faut prévoir combler les postes de représentantes au Conseil qui seront disponibles à partir de juin 2004. Il s'agit en l'occurrence du poste de directrice de l'IREF, des deux postes de représentante des professeures, du poste de représentante des chargées de cours et du poste de représentante des étudiantes au deuxième cycle. La mise en candidature se fera entre le **3 et le 21 mai 2004**. Avis

..... suite à la page 2

### Dans ce numéro :

▶ Volet Formation			
. Cours offerts à l'automne 2004	4	. Temps des villes, temps de la vie: l'expérience européenne	18
. Infosphère	5	. « Pas sans mon père ». L'attente du père dans la vie amoureuse féminine	19
▶ Volet Recherche		. Parentalités multiples et filiation: quels enjeux?	21
. Féminisme et citoyenneté	7	. Journée internationale des femmes	24
. L'homicide conjugal au féminin	8	▶ Alliance de recherche IREF/Relais-femmes	29
. Femmes ou immigrantes: comment favoriser des espaces de solidarités ?	10	▶ Protocole UQAM/Relais-femmes	30
. Encore radicales ?	12	▶ Nouvelles parutions	31
. L'insertion du féminisme dans les mouvements altermondialistes...	15	▶ Les publications de l'IREF	35
. Sensibilisation à la violence familiale et médias ethniques	17		

## Volet Formation

### Le plein accès et l'égalité en éducation pour les femmes : un droit que partiellement acquis

par Marie-Andrée ROY, coordonnatrice de l'enseignement

aux intéressées! L'élection aura lieu lors de l'Assemblée générale qui se tiendra vendredi le 28 mai à 13h30. J'en profite pour remercier celles qui terminent leur mandat soit : **Marie-Lise Brunel** et **Micheline De Sève**, représentantes des professeures, **Amel Belhassen** représentante des chargées de cours par intérim et **Catherine Véronneau**, représentante des étudiantes au deuxième cycle. Vous êtes donc invitées, invités à participer en grand nombre à la prochaine assemblée générale et à venir nous faire part de vos attentes et de vos projets d'implication à l'IREF.

Bonne fin de session

Au cours des derniers mois j'ai été mise en contact avec différentes réalités qui m'ont rappelé que les femmes n'avaient pas encore complètement acquis le droit au plein accès et à l'égalité en matière d'éducation. Il nous reste, tant au plan local qu'international, une longue route à parcourir pour parvenir à une éducation pleine et entière des femmes et qui soit respectueuse de l'égalité des sexes. Je rappelle quelques faits.

En participant, en janvier dernier, avec ma collègue **Lyne Kurtzman**, aux travaux du Forum social mondial qui se tenait à Bombay en Inde, j'ai été mise en contact avec les importants rattrapages qui restent à faire pour que les filles aient, en toute égalité, accès à l'éducation dans ce pays : au primaire, seules 83 filles pour 100 garçons ont accès à l'éducation. L'écart se creuse au niveau secondaire. Et c'est sans parler du cas des dalits, ces intouchables pour qui la situation est particulièrement dramatique. Le problème de l'inégalité n'est pas spécifique à l'Inde; il fait le tour de la planète. En effet, le récent *Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2003/2004, Genre et éducation pour tous : le pari de l'Égalité*<sup>A</sup> nous montre que malgré l'engagement de 164 gouvernements pour atteindre d'ici 2005 la parité entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire, les filles continuent de se heurter à de fortes discriminations en matière d'accès à l'éducation dans la plupart des pays en développement. Parmi les obstacles, il faut rappeler le coût des études, le sexisme de certaines traditions culturelles, le mariage précoce, le sida, la guerre et la violence dans les écoles.

Ici à l'UQAM, un nombre croissant d'étudiantes réalisent que le droit à l'égalité laisse à désirer au chapitre de l'enseignement, de la composition du corps professoral et de la reconnaissance de la contribution des femmes au niveau du développement du savoir. Un Comité d'étudiantes de l'IREF, mis sur pied par **Christelle Lebreton** et **Catherine Véronneau** étudie cette question et veut passer à l'action. Un groupe d'étudiantes membres de diverses associations étudiantes de l'UQAM et qui a convoqué récemment des rencontres ouvertes à tous, formule le même malaise. Les questions de genre et de rapports sociaux de sexe ne sont pas suffisamment intégrées dans les différents enseignements disciplinaires, il y a un déficit femme dans le corps professoral et les recherches et les publications faites par des femmes ne reçoivent pas un traitement équivalent dans les bibliographies et les références utilisées dans les cours. Elles veulent que ça change et elles ont raison.

Mais, me direz-vous, quel rapport y a-t-il entre la situation de l'éducation des filles ici et celle des jeunes Indiennes ? Au Québec, ne se plaint-on pas le ventre plein ? Plusieurs seraient portés à le croire mais telle n'est pas ma conviction. Je pense que lorsqu'on travaille à la désexisation du savoir, à la reconnaissance de la valeur de la production scientifique des femmes, quand on réclame qu'il y ait davantage de femmes professeures, on travaille à la mise en place des conditions nécessaires pour l'atteinte de l'égalité des femmes en matière d'éducation. Et que de tels gestes, quand ils sont répétés un peu partout sur la planète, ne sont pas sans

incidence sur le changement de la situation de l'ensemble des femmes. Tant qu'il y aura des filles exclues de l'éducation et tant que les contributions scientifiques des femmes ne seront pas pleinement reconnues, on ne pourra pas parler de véritable égalité. Les femmes de l'IREF ont sans doute, plus qu'elles ne le croient, de choses en commun avec celles de l'Inde !

Le Conseil du statut de la femme, dans son Mémoire présenté cet hiver à la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités<sup>2</sup>, souligne aussi qu'il y a encore d'importants progrès à faire pour atteindre la pleine égalité. S'il est vrai que, proportionnellement, les filles sont plus nombreuses que les garçons à compléter un baccalauréat et même une maîtrise, ce progrès ne se traduit pas automatiquement sur le marché du travail par une plus grande égalité entre les femmes et les hommes. Les filles restent confinées dans des disciplines moins prometteuses professionnellement et les choix disciplinaires sont encore stéréotypés (nursing, éducation, travail social, etc.) Les femmes ne représentent, à l'échelle de la province, que 26% des effectifs étudiants en sciences appliquées. Le Conseil est d'avis qu'il y a encore beaucoup à faire; il recommande notamment que les programmes de bourses d'excellence tiennent compte de la présence d'enfants. Il souligne aussi la sous-représentation des femmes dans le corps professoral et le fait qu'elles obtiennent des chaires de recherche dans une proportion encore plus faible. C'est pourquoi le Conseil compte sur la vague d'embauche qui s'en vient pour que les universités mettent en action une véritable pratique d'accès à l'égalité.

Bref, l'égalité en matière d'éducation est encore et toujours matière à engagement et vigilance pour qu'elle adienne pleinement.

Bonne fin de session !

<sup>1</sup> Éditions de l'Unesco, France 2003. Le rapport est accessible à l'adresse : [www.efareport.unesco.org](http://www.efareport.unesco.org)

<sup>2</sup> *Les études, l'enseignement et la recherche universitaires : enjeux émergents pour les femmes*, février 2004, 46 p. On peut le télécharger à l'adresse suivante : <http://www.csf.gouv.qc.ca/telechargement/publications/AvisUniversitesQualiteAccessibiliteFinancement.pdf>

## Bourse Anita Caron Concours hiver 2004

La bourse de 500 \$ destinée à un étudiant ou une étudiante de premier cycle inscrite à la mineure ou à la concentration en études féministes a été attribuée à **Noémie Delisle**, de la majeure en histoire, culture et société.

## Bienvenue à nos nouvelles membres !

Les membres du conseil de l'IREF ont recommandé l'accréditation des membres étudiantes suivantes :

**Johanne Paquin**, étudiante à la maîtrise en science politique, a fait la concentration de premier cycle en études féministes et un baccalauréat en science politique.

**Audrey Baril**, étudiante à la maîtrise en philosophie à l'Université de Sherbrooke. Son mémoire a pour sujet : « La nouvelle dynamique patriarcale selon la philosophie féministe contemporaine : transformation et persistance du patriarcat ». Elle est en co-direction avec Patrick Snyder et Marguerite Deslauriers (Université McGill).

**Véronique Billette**, intervenante sociale au Centre d'aide et de prévention d'assauts sexuels de Châteauguay, actuellement au doctorat en sociologie. Sa thèse, dirigée par Jocelyne Lamoureux, a pour sujet provisoire : « Participation de groupes de femmes du Québec aux rassemblements pour une autre mondialisation. Constitution et passage à l'acte d'un acteur collectif ».

**Line Lévesque**, coordonnatrice au Regroupement Naissance-Renaissance et étudiante à la maîtrise en intervention sociale. Son mémoire de maîtrise portera sur l'épuisement professionnel dans le mouvement féministe et communautaire.

**Hélène Van Nieuwenhuysse**, assistante de recherche à l'ARIR sur le projet « Le trafic sexuel des femmes et des enfants au Québec » et étudiante au doctorat en sociologie sous la direction de Francine Descarries.

## Volet *Formation*

---

### Cours offerts à la Concentration de 1<sup>er</sup> cycle et à la Mineure pluridisciplinaire en études féministes

**La concentration** (6 cours — 18 crédits) est offerte à toutes les personnes qui ont complété 10 cours dans le cadre de leur programme de baccalauréat à l'UQAM pourvu que la structure du programme le permette.

**La mineure** (10 cours — 30 crédits) est accessible à toutes les personnes qui ont complété 10 cours dans l'un des programmes de majeure disciplinaire suivants : études urbaines; géographie; histoire; histoire, culture et société; philosophie; science politique; sciences des religions; sociologie; sciences, technologie et société.

### Session d'automne 2004

---

**FEM1000-30**

**Introduction à la pensée féministe**  
Mercredi 14 h 00 – 17 h 00

**HIS4565-10**

**Histoire des femmes au Québec**  
Lundi 14 h 00 – 17 h 00

**LIT5710-20**

**Littérature des femmes au Québec**  
Mardi 14 h 00 – 17 h 00

**POL4102-10**

**Femmes et politique**  
Lundi 09 h 30 – 12 h 30

**POL4022-10**

**Femmes et développement**  
Lundi 18 h 00 – 21 h 00

**REL3235-40**

**Femmes et grandes religions du monde**  
Jeudi 18 h 00 – 21 h 00

**SEX4002-10**

**Sexologie et condition féminine**  
Lundi 18 h 00 – 21 h 00

**SHM4000-30**

**Homosexualité et société**  
Mercredi 18 h 00 – 21 h 00

**SOC2715-30**

**Sociologie de la famille**  
Mercredi 18 h 00 – 21 h 00

**SOC6130-50**

**Anthropologie de la condition des femmes**  
Vendredi 9 h 30 – 12 h 30

**TRS2301-20**

**Rapports de sexe, vie privée et intervention sociale**  
Mardi 14 h 00 – 17 h 00

### Concentration de 2<sup>e</sup> cycle en études féministes

---

Les personnes intéressées par la concentration doivent :

- être admises dans un programme de maîtrise à l'UQAM ;
- faire connaître, auprès de l'IREF, leur intention de s'inscrire à la concentration ;
- s'inscrire dans le cadre de leur programme, au cours

**FEM7000-10 Séminaire multidisciplinaire en études féministes offert à la session d'automne 2004 les jeudis de 14 h 00 à 17 h 00 ;**

- compléter six crédits en études féministes dans le cadre de leur programme de maîtrise ;
- rédiger un mémoire sur un sujet en lien avec les études féministes et être accompagnées, dans la poursuite de leur projet, par une personne considérée apte à diriger ou co-diriger des travaux dans ce domaine. Les personnes ayant satisfait aux exigences de la concentration recevront, en fin de programme, une attestation de deuxième cycle en études féministes.

Pour plus d'information, communiquer au (514) 987-6587

Céline O'Dowd,  
*secrétaire de direction*  
Marie-Andrée Roy,  
*coordonnatrice de l'enseignement*



## InfoSphère en études féministes

Au fil des années, les bibliothèques de l'UQAM ont constitué un important fonds documentaire multidisciplinaire sur les femmes. Ce fonds rassemble actuellement plus de 20 000 documents répartis dans les différentes bibliothèques et au Centre des collections spécialisées (C.D.S.H.<sup>1</sup>). Les bibliothèques regroupent livres, périodiques et le Centre 3 000 rapports de recherche, 2 000 publications gouvernementales, des ouvrages de référence et 1 500 dossiers thématiques.

### Accès aux collections

Il existe deux moyens d'accès privilégiés aux collections :

- **BADADUQ**, le catalogue des bibliothèques qui permet de retracer livres, publications gouvernementales, thèses, rapports, etc.
- **Interfemmes**, la base de données bibliographiques sur les femmes, produite depuis 1991 par la Bibliothèque centrale, qui recense articles de revue, actes de colloque, chapitres de livre, etc.

Accessible sur le Web du Service des bibliothèques sous la rubrique Bases de données et dans les ressources thématiques des Études féministes, elle est disponible à l'URL suivante :

[http://www.manitou.uqam.ca/manitou.dll?INVITE+source+3\\_uqam\\_0+3+uqam](http://www.manitou.uqam.ca/manitou.dll?INVITE+source+3_uqam_0+3+uqam)

### Ressources documentaires en études féministes

Pour se familiariser avec les principaux outils de recherche, on peut consulter :

- Le guide de ressources documentaires en études féministes disponible dans le Web des bibliothèques à l'adresse suivante: [http://www.bibliotheques.uqam.ca/recherche/Thematiques/Et\\_feministes/index.html](http://www.bibliotheques.uqam.ca/recherche/Thematiques/Et_feministes/index.html)

Le guide présente un choix d'ouvrages (dictionnaires, encyclopédies, périodiques, répertoires, etc.) disponibles dans les bibliothèques et au Centre des collections spécialisées, de même que des ressources accessibles sur Internet.

### Pour apprendre à faire une recherche d'information efficace

Suivre des cours sur les femmes demande une même exigence académique, celle de se donner une méthode de travail scientifique et de produire des travaux universitaires documentés. Pour cela, les bibliothèques et l'IREF ont développé un outil de formation accessible par le Web des bibliothèques ou celui de l'IREF:

#### • InfoSphère

InfoSphère, qui s'adresse particulièrement aux étudiant(e)s en études féministes, a pour but l'acquisition des compétences de base qui aideront à

devenir efficace dans la démarche de recherche d'information. InfoSphère donne aussi accès à de nombreuses ressources documentaires dans le Web.

Il est divisé en huit modules qui correspondent à chacune des étapes nécessaires pour effectuer une recherche documentaire complète.

### InfoSphère est accessible à l'adresse suivante:

[http://www.bibliotheques.uqam.ca/InfoSphere/etudes\\_feministes/index1.html](http://www.bibliotheques.uqam.ca/InfoSphere/etudes_feministes/index1.html)

<sup>1</sup> Le C.D.S.H. (Centre de documentation en sciences humaines) est devenu le Centre des collections spécialisées. Il est situé au rez-de-chaussée de la Bibliothèque centrale. La localisation des documents dans le catalogue BADADUQ/Manitou se fait cependant toujours sous l'appellation C.D.S.H.

Document préparé par Catherine Passerieux, bibliothécaire / Révisé par Danielle Perreault

### Aide à la recherche documentaire

Pierrette Richer, bibliothécaire  
Bibliothèque centrale, local A-M127  
Tél.: (514) 987-3000, poste 1073

### Un bref mot mais de nombreuses activités!

par Anne QUÉNIART, coordonnatrice de la recherche

**M**on mot pour ce bulletin sera bref car au moment où j'écris ces lignes, plusieurs activités ont déjà eu lieu — et je vous renvoie donc aux comptes rendus ci-après. Parmi les activités passées, il y a eu bien sûr celle du 8 mars, dont la grande organisatrice en chef fut **Elsa Galerand** de l'ARIR. En collaboration avec l'IREF et le Centre des femmes de l'UQAM, l'activité du 8 mars a été conçue sur le mode de la fête ! Dès 9 heures, différents organismes ont animé des kiosques d'information et de sensibilisation aux différents enjeux et défis que rencontre actuellement le mouvement des femmes québécois. Outre l'ARIR et l'IREF, Relais-femmes, le Centre des femmes de l'UQAM, le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail, le Réseau socioprofessionnel en études féministes, le Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine, la Fédération du Québec pour le planning des naissances, le Mouvement contre le viol et l'inceste, le Réseau des lesbiennes du Québec, les éditions du remue-ménage, les Sorcières et les Blood Sisters étaient présentes. Pendant la matinée, une *vox-pop* recueillait les idées et opinions de tout le monde sur toutes sortes de thèmes autour de la question du féminisme et du mouvement des femmes. Puis, sur l'heure du midi, la fête en fut vraiment une, puisque nous avons eu le plaisir d'écouter Les voies féministes, un ensemble vocal de la Maison Parent-Roback, constitué de femmes qui chantent pour contester, dénoncer et surtout

s'amuser. Elles ont été relayées par les 15 percussionnistes de Kumpa'nia, venuEs célébrer la journée internationale des femmes avec leurs rythmes afro-cubains des plus festifs et dansants ! La journée s'est poursuivie avec une série de conférences, réunissant **Francine Descarries**, **Francine Godin** et **Jennifer Beeman** autour des thèmes respectifs des enjeux actuels du féminisme québécois, de l'avenir des Centres de la petite enfance à l'heure de la réingénierie et de l'équité salariale. Cette formidable journée s'est terminée en musique avec le Studio XX et son artiste en résidence **Sylvie Chenard** qui interprète son projet multimédiaDIY (Do it yourself) intitulé « Brouillage Cyprine ». Bref, je crois ici que je peux, au nom de toutes, dire merci à toute l'équipe qui a rendu cette journée possible, soit Elsa Galerand, **Chantal Gagné**, **Céline O'Dowd** et **Sandrine Ricci** et vous dire à toutes « à la prochaine » !

L'autre activité majeure de ce printemps sera, bien sûr, **le 72<sup>e</sup> congrès de l'Acfas qui se tiendra à l'UQAM du 10 au 14 mai**. L'IREF y est responsable de la section études féministes qui promet d'être riche en conférences sur toutes sortes de thèmes puisque, outre des communications libres le lundi 10 mai, il y a aura des colloques organisés les mardi, mercredi et jeudi (voir le programme ci-joint). De plus, réservez votre mercredi soir car, lors d'un 5 à 7, nous remettrons le « prix en études féministes », décerné conjointement par la Chaire d'étude Claire-Bonenfant de l'Université Laval et par l'université qui reçoit le congrès de l'Acfas, soit l'UQAM cette année. Ce prix, au

montant de 1 000 \$, est destiné à récompenser la meilleure thèse de doctorat ou le meilleur mémoire de maîtrise effectué dans une perspective féministe au sein de l'université où a lieu le congrès. Lors de ce 5 à 7, nous soulignerons également la parution, au cours des derniers mois, de plusieurs livres et rapports de recherche en études féministes au Québec.

Sur ce, bonne fin de session et au plaisir de vous rencontrer lors des activités midi et lors du Congrès de l'Acfas !

### Comptes rendus de conférences organisées par l'IREF et son Alliance de recherche à l'automne 2003 et l'hiver 2004

#### Féminisme et citoyenneté

Compte rendu rédigé par **Rébecca BEAUVAIS**, étudiante à la maîtrise en science politique — concentration études féministes

Lors de cette conférence, **Bérangère Marques-Pereira** s'est entretenue des rapports existant entre féminisme(s) et citoyenneté, sujet qui est d'ailleurs le propos de son dernier ouvrage publié aux éditions Armand Collin, *La citoyenneté politique des femmes*.

C'est à la lumière des débats théoriques anglo-saxons et des enjeux soulevés dans les milieux francophones par les lois belge et française sur la parité en politique, qu'elle s'est entretenue de la représentation politique des femmes — ou plus justement de leur sous-représentation dans les démocraties occidentales — et des réflexions entourant les stratégies à adopter (quotas, parité ou autres) pour remédier à cet enjeu majeur auquel les États sont aujourd'hui confrontés. Enjeu majeur parce qu'il dépasse largement la « question des femmes » et qu'il souligne les nombreuses formes d'exclusion du politique, voire l'exclusivité même du politique, pour les femmes soit, mais pour différents groupes et/ou individus des sociétés. Une exclusion qui se fait sentir par l'absence d'élus-es au profit d'un modèle plus ou moins homogène de représentants, mais surtout par la négation de tout un pan de la population dans le processus politique ainsi que dans la politisation des questions mises à l'agenda politique.

La problématique « genre et citoyenneté » est plutôt récente dans l'histoire des théories féministes. L'émergence de travaux d'études traitant de ce thème date, pour la plupart, des années 1990<sup>1</sup> ; il faut dire que les littératures féministes ont longtemps — même encore aujourd'hui — traité des affaires de l'État sous son aspect négatif, c'est-à-dire de pouvoir sur, de domination. Elles ont ainsi délaissé la théorisation du terrain politique, se sentant plus d'affinités avec celui du social, du personnel ; le personnel est politique, mais la politique restait une affaire d'hommes.

#### Entre particularisme et universalisme

Cependant, depuis les années 1990, plusieurs théoriciennes anglo-saxonnes ont commencé à interroger le politique autour des enjeux d'une citoyenneté différenciée et pluraliste (Young, 1990 et 1994 et Phillips, 1995). Et, en France, dès la fin des années 1980, il se met en place un débat sur la parité politique entre les sexes davantage centrée sur la reconnaissance de la dualité du genre humain. Une version pluraliste et/ou néo-corporatiste et un nouvel universalisme « sexué » s'affrontent ainsi dans une représentation inclusive du politique. Par ailleurs : « L'un et l'autre mettent en cause la neutralité de la citoyenneté et cherchent à dépasser les tensions entre, d'une part, égalité et différence, et, d'autre part, universalisme et particularisme » (Marques-Pereira, 2002 :1). L'intégration des femmes au politique est confrontée au double enjeu d'individuation et de reconnaissance de l'identité femme; ces

modes d'intégration sont à la fois complémentaires et contradictoires (Marques-Pereira, 1999 : 118). Les femmes politiques sont prises au piège de leur identité sexuée, en effet :

Soit elles adoptent les normes masculines et par là les entérinent, perpétuant la domination masculine sur le jeu politique et ne pouvant exister comme individus-femmes ; soit elles collent aux représentations de la féminité et portent atteinte à leur légitimité politique, qui continue d'être représentée dans l'exclusion du féminin (9).

L'individuation des femmes, c'est-à-dire « le droit des femmes d'avoir des droits » pour reprendre les paroles d'Hanna Arendt, est garante de l'égalité des femmes (du moins en droit) et s'est bâtie sur la « fin » des réseaux de tutelle auxquels les femmes étaient assujetties et en rupture avec les identités prescrites ; la problématique « genre et citoyenneté » nécessite donc, selon Bérangère Marques-Pereira, une médiation entre l'individu (les femmes comprises dans leur diversité et leur singularité) et le collectif (les femmes).

Les femmes qui furent jusqu'à tout récemment exclues du politique (sphère publique) et reléguées au domestique (sphère privée) sont, en quelque sorte, prisonnières des représentations sociales de la « féminité » et les autres d'un pouvoir politique imbriqué dans les représentations de l'identité masculine. Bérangère Marques-Pereira souligne l'apport des théoriciennes Iris Marion Young et Anne Phillips qui critiquent ce gouffre dans lequel les femmes se

retrouvent et ouvrent la voie à une citoyenneté participative et inclusive. L'égalité politique ne doit plus être seulement appréhendée « à travers l'effectivité du droit d'être élu, mais [doit être] conçue au-delà de cet objectif comme un principe et une activité politique reposant sur la liberté positive » (Marques-Pereira, 2002 : 9).

### Les mesures d'action positive

Qu'il s'agisse de quotas ou de parité, ces mesures « se présentent comme les moyens juridiques et politiques d'imposer une véritable égalité entre hommes et femmes » (Marques-Pereira, 1999 : 104), égalité numérique à tout le moins, même si les intentions sont la plupart du temps plus « ambitieuses ». En effet, il ne s'agit pas uniquement d'inclure des femmes (ou tout autre groupe) en nombre dans les structures du pouvoir mais bien de permettre l'émergence d'un modèle *autre* du représentant et d'intégrer les rapports sociaux — plus particulièrement ici les rapports sociaux de sexe — aux débats publics et politiques.

Les quotas et la parité visent une même chose, nous l'avons dit : une plus grande égalité entre les femmes et les hommes dans la représentation politique. Cependant, les quotas sont une **mesure de rattrapage** qui veut assurer un droit d'éligibilité effective — passage de l'égalité de droit à l'égalité de fait. Tandis que la parité, quoique ayant à peu les mêmes objectifs d'égalité, s'inscrit dans une **logique de permanence**, dans une inscription de la singularité de l'individu universel (sic). L'inscription de la dualité du genre humain par la parité « confère un statut premier aux rapports sociaux de sexe au regard des autres rapports sociaux » puisqu'elle transcende tous les rapports de groupes, car ces derniers sont — sans exception — composés

d'hommes et de femmes. Dérive essentialiste pour certaines, la parité demeure pour d'autres la seule possibilité de conserver le citoyen universel et d'éviter les « pièges » du communautarisme. Pourtant, pour Bérangère Marques-Pereira, la parité n'arrive pas à dépasser les tensions qui existent entre particularisme et universalisme, différence et égalité...

En fait, comme elle l'explique fort bien, quotas et parité sont des outils d'égalité, imparfaits et producteurs de paradoxes, mais non négligeables dans la reconnaissance des femmes et de leur réelle participation dans les lieux de délibération et de décision. En fait, plusieurs conventions et instances internationales (l'Union interparlementaire et le Conseil de l'Europe pour ne nommer que ceux-là), identifient les mesures d'action positive comme des moyens (temporaires ou permanents) pour atteindre une justice et un respect des droits humains et assurer un partage du pouvoir politique. Tout n'est pas gagné, mais les bases d'une nouvelle culture politique sont peut-être jetés.

<sup>1</sup> Exception faite peut-être des ouvrages de Jean Elshtain, *Public Man, Private Woman*, Princeton, Princeton University Press, 1981 et Carole Pateman, *The Sexual Contract*, Stanford, Stanford University Press, 1988 qui datent tous deux des années 1980.

### Références :

- La citoyenneté politique des femmes*, Paris, Armand Colin, Coll. « Civis », 2003.  
« Le genre et les travaux anglo-saxons sur la citoyenneté », *Colloque AFSP* « Genre et politique », 30-31 mai 2002.  
« Gouvernance, citoyenneté et genre », *Actes du Congrès de l'ABSP-CF*, 12-13 mars 1999, Bruylant-Academia, 2000, p. 41-50.  
« Quotas-parité: enjeux et argumentations », *Recherches Féministes*, vol. 12, no 1, 1999, p. 103-121.

## L'homicide conjugal au féminin

Compte rendu rédigé par **Christelle LEBRETON**, étudiante au baccalauréat en sociologie — concentration en études féministes

Dans le cadre du cours dispensé par Christine Corbeil en travail social, **Sylvie Frigon** est venue présenter son dernier livre édité aux éditions du remue-ménage. « L'homicide conjugal au féminin d'hier à aujourd'hui » est le résultat d'une recherche pour laquelle l'intérêt de l'auteure est né alors qu'elle étudiait au doctorat en criminologie à Cambridge en Angleterre dans les années 1990, et qu'une femme « maricide » avait été condamnée à 25 ans d'emprisonnement.

Une courte mise en contexte de la problématique au Canada souligne que 15% des homicides conjugaux sont commis par des femmes sur leur conjoint, ce qui signifie que les femmes courent beaucoup plus le risque d'être tuées par leur conjoint que l'inverse. Il est d'une grande importance de contextualiser le geste des femmes maricides. Les facteurs qui expliquent le passage à l'acte diffèrent selon le sexe de l'agresseur. Les hommes tuent selon « une stratégie d'appropriation », qui révèle une volonté de contrôler leur conjoint. Du côté des femmes, il s'agit davantage d'une « stratégie de protection », pour échapper à leur conjoint. Dans nombre de cas, elles ont déjà quitté leur conjoint, ou sont sur le point de le faire. Certaines s'en voient empêchées par leur conjoint, par exemple par un chantage aux enfants. Bref, la violence contre les femmes exercée par un conjoint est la trame de fond de cette problématique. La

couverture de l'ouvrage représente une femme enfermée dans une cage, que l'auteure tenait à voir figurer pour illustrer le traitement particulier de l'homicide conjugal au féminin. Marie Josephte Corriveau est condamnée à mort en 1763 après avoir tué son époux. Pendue, son corps est exposé dans une cage à la croisée des routes, à titre d'exemple... Quelle conclusion tirer de cette triste mascarade ? Si, tout au long de l'histoire, le meurtre d'une femme par son conjoint a été présenté comme un « crime passionnel » — et nombre de réactions qui ont suivi l'assassinat de Marie Trintignant l'été dernier montrent que ce mythe a la vie dure — à l'opposé, le maricide rencontre un tout autre traitement. Par le passé, il était nettement perçu comme une transgression du rôle de femme, d'épouse et de mère face à l'autorité masculine. La violence conjugale était utilisée au contraire contre les femmes, soupçonnées alors d'avoir agi dans une volonté de vengeance. Ainsi s'expliquent les condamnations particulièrement sévères à l'encontre des accusées, ainsi que les mots très durs utilisés par les juges pour qualifier leurs crimes : meurtre odieux, crime le plus abominable dans les annales, etc... Un des mérites des travaux de l'auteure est de montrer que cette perception demeure et se perpétue en droit.

Bien que dès les années 1960, des études démontrent que l'homicide conjugal est majoritairement le fait des hommes, il faut attendre la fin des années 1980, pour voir apparaître des études sociojuridiques et féministes qui mettent l'accent sur le caractère sexué du droit pénal. Elles s'attardent sur la question de la légitime défense, et de la défense axée sur le « syndrome de la femme battue », en insistant sur le point de vue des

femmes. Ces études constituent une rupture épistémologique importante, dans la mesure où les études précédentes adoptaient la perspective des hommes sur les défenses de provocation et de légitime défense.

Dans la première partie de l'ouvrage, l'auteure établit une perspective historique du maricide au Canada. Elle étend sa recherche de 1857 à 1954. Elle a consulté les archives du Canada, pour relever les dossiers des 54 femmes condamnées initialement à la peine de mort sur cette période. Vingt-neuf d'entre elles le sont pour avoir tué leur conjoint. Sept seront exécutées, la plupart au Québec. Le traitement pénal de ces femmes traduit les valeurs dominantes de l'époque, et laisse notamment apparaître tout un discours sur la place « appropriée » — au propre comme au figuré — des femmes à l'époque. Ainsi, dans ces procès, les femmes sans enfants entraînent la suspicion, les femmes prétendues infidèles également, et les documents montrent clairement que ces femmes n'ont pas eu un procès juste et équitable.

Jusqu'en 1990, la question de la légitime défense pour les femmes reste problématique au Canada. L'affaire Angélique Lyn Lavalée est l'occasion d'une première, car elle est acquittée de l'homicide de son mari grâce à l'admissibilité de la preuve d'expert sur le syndrome de la femme battue. En effet, les preuves au dossier ne manquaient pas : rapports de police, constats médicaux, etc., prouvaient la maltraitance depuis de nombreuses années. Les circonstances du drame sont les suivantes : au cours d'un party, le conjoint violent informe sa femme de son intention de la tuer après le départ des invités. Le moment venu, Angélique

se réfugie dans un garde-robes. Son conjoint lui dit : si tu ne me tues pas, moi je te tue. Il lui tend la carabine et s'éloigne, elle tire et le tue. D'un point de vue juridique, la légitime défense ne s'applique pas, bien qu'elle ait toutes les raisons de se sentir menacée. Et c'est la raison pour laquelle le syndrome de la femme battue (SFB), qui n'est pas une notion juridique contrairement à la légitime défense, mais une preuve d'expert répertoriée sous la rubrique « choc post-traumatique » dans la bible des psychiatres, pose problème et est notamment contesté par les féministes. Il est utile dans la mesure où les femmes se retrouvent hors de la logique pénale du Code criminel et il permet, malgré ses limites, de rendre compte de l'impossibilité pour les femmes d'avoir recours à la légitime défense. En d'autres termes, la situation de violence conjugale que vivait l'accusée l'a amenée à développer le SFB, qui est, selon la définition des psychologues « *un trouble d'adaptation à une situation malsaine*<sup>1</sup>, qui peut même en venir à modifier la personnalité ». Ce que le SFB défend, c'est la perception que l'accusée a de la menace; à aucun moment il n'établit que cette menace était réelle. Il y a là toute une nuance.

Ce que révèle l'existence de cette preuve d'expert, c'est que la violence subie par les femmes maricides ne constitue pas une condition suffisante pour plaider la légitime défense. Ainsi, il faut une caution psychiatrique, qui établit que ces femmes connaissent *un moment de dérangement mental subit*, pour qu'elles échappent à la prison à vie. On ne remerciera jamais assez Freud, et ses dignes successeurs. Car le SFB ne remet pas en question le contexte social dans lequel la violence conjugale s'exprime, ni le fait que les comportements des

femmes soient perçus comme irrationnels. Il ne questionne pas davantage le fait que les règles juridiques soient sexuées et que la défense de légitime défense soit inadéquate pour les femmes qui doivent y avoir recours. L'utilisation du SFB est de ce point de vue très complexe, car il constitue également un outil sexué. Dans l'arrêt *Lavallee*, ce que la Cour suprême a reconnu, c'est que « la notion de danger est propre à chaque sexe » (sic), « que l'action défensive d'une femme battue pouvait survenir après une confrontation pour assurer sa sécurité ». Elle a ainsi admis la preuve du SFB afin d'empêcher les stéréotypes rattachés à la violence conjugale d'entacher le processus judiciaire. L'intention qui sous-tendait cette décision était de permettre le recours à la légitime défense aux femmes maricides, victimes de violence conjugale. Tel n'a pas été le cas car depuis cette date, peu d'acquittements ont été prononcés grâce à son utilisation, bien que cela ait permis des réductions de sentence. Ainsi, le SFB a une portée très limitée, mais surtout il permet au système de se maintenir, car il ne remet pas en question les fondements juridiques du droit — masculins et discriminatoires — notamment le concept de légitime défense.

À l'évidence, ce concept pose problème, et sa redéfinition semble rencontrer les résistances ancestrales auxquelles toute tentative de révéler l'androcentrisme, que ce soit celui des lois, des politiques ou des systèmes, se heurte. Actuellement, il est possible de plaider la légitime défense à condition que les critères suivants soient remplis : immédiateté de la réaction, celle-ci devant être équivalente à l'attaque subie, selon le concept de « l'homme raisonnable », ce qui signifie que les individus impliqués sont

des hommes qui ne se connaissent pas et qui sont de poids, de taille, et de force similaires. Ici, la loi ne tient pas compte des femmes, et ces critères s'appliquent rarement aux situations qu'elles rencontrent. Ainsi, il y a des cas très clairs de légitime défense dans ceux rapportés par l'auteure, mais aucune femme ne sera pourtant acquittée, au mieux elles « bénéficieront » d'une longue incarcération. La seconde iniquité que présente le concept de légitime défense se traduit dans l'utilisation de la règle de la propension à la violence de l'agresseur, qui ne requiert pas d'explication psychiatrique, et qui n'est utilisée que lorsque les protagonistes sont des hommes. Cette règle n'est pas utilisée pour plaider la légitime défense des femmes maricides, alors qu'elle permettrait de rendre compte de la violence du conjoint. Ainsi, ce ne sont pas seulement les textes de loi qui sont en cause, mais également l'interprétation qu'en font les tribunaux. La forte probabilité d'échec du recours à la légitime défense pèse lourd dans la décision des accusées, car elle entraîne une condamnation pour meurtre, ce qui oblige le juge à imposer l'emprisonnement à vie.

Les travaux de Sylvie Frigon permettent de faire plusieurs constats. D'une part, ils révèlent que la condition juridique des femmes a été et demeure conceptualisée par les valeurs de la société patriarcale. D'autre part, ils démontrent le déni social de la violence faite aux femmes. Les femmes condamnées qui s'expriment dans la dernière partie du livre, se sentent pour la plupart trahies par un système pénal qui n'a pas su les protéger de la violence conjugale. Bien qu'aucune d'entre elles n'ait tué pour nuire, mais pour se défendre, le système actuel les punit de nouveau par une sanction

inappropriée, une violence pénale. Il ne leur échappe pas que ce système reproduit les inégalités sociales et n'est pas à l'écoute de leur réalité. Un système qui refuse de prendre en compte la violence faite aux femmes est un système qui refuse de considérer leur expérience spécifique. Mais que peut-on attendre de lois qui ont été établies à une époque où les femmes avaient un statut de mineures, de lois qui représentaient et représentent toujours les intérêts des hommes, élaborées spécifiquement à partir de leur expérience ?

---

<sup>1</sup> Comment peut-on s'adapter bien, c'est-à-dire sans trouble, à une situation malsaine?

.....

### Femmes ou immigrantes? Comment favoriser des espaces de solidarité?

Compte rendu rédigé par **Marie-Ève BÉLANGER**, étudiante à la maîtrise en études littéraires — concentration études féministes

Le jeudi 27 novembre 2003, l'IREF recevait en conférence **Mme Michèle Vatz-Laaroussi**, immigrante en région, travailleuse sociale et professeure à l'Université de Sherbrooke. Elle nous a exposé l'évolution de ses recherches concernant les femmes immigrantes au Québec depuis les dix dernières années. Cette rétrospective a servi de point de départ pour une réflexion sur les espaces de solidarité encore très difficiles à construire entre les Québécoises et les immigrantes.

#### Rétrospective des recherches

Les premières recherches de Mme Vatz-Laaroussi, entre 1993 et 1994, ont porté sur les femmes immigrantes dans un

milieu régional : l'Estrie. L'objectif était de voir comment ces femmes réussissaient à se reconstruire des espaces de solidarité. Les recherches ont mené à deux constats. Premièrement, ces femmes avaient comme spécificité d'être invisibles puisqu'elles avaient peu ou pas de place dans la société. Cette invisibilité était favorisée par plusieurs mécanismes sociaux tels que la discrimination et la stigmatisation. Deuxièmement, leurs principaux espaces de solidarité étaient leur famille, leur groupe religieux et des groupes multiethniques (autour de l'expérience migrante). Le soutien ne venait donc pas de la société québécoise. D'ailleurs, la chercheuse a remarqué une distance entre les intervenantes (en santé, travail, éducation, etc.) et certaines immigrantes, laquelle semblait causée par un processus défensif face à des différences perçues comme menaçantes. Cependant, un dernier point a ravi la chercheuse. C'est que la recherche en elle-même est devenue un espace de solidarité et d'émancipation pour les participantes issues de cultures et de milieux sociaux très variés.

Entre 1997 et 1999, Mme Vatz-Laaroussi a fait des recherches sur des familles immigrantes bi-parentales en Estrie et au Saguenay-Lac-St-Jean. Les recherches ont mené à peu près aux mêmes conclusions : la famille, la religion et les groupes multiethniques constituaient les principaux espaces de solidarité. Un nouveau constat est tout de même ressorti de son investigation. Comme les régions plus éloignées n'offraient pas certains services religieux ou autres, les femmes s'ancrent dans des réseaux plus étendus tels que la famille élargie, les liens créés dans des camps de réfugiés, etc. Leurs espaces de solidarité dépassaient donc le local et rejoignaient des ailleurs très lointains.

### Espaces de solidarité au Québec: Problèmes et préjugés

La conférencière s'est ensuite appuyée sur des articles qu'elle a publiés et des ouvrages qui l'ont influencée, afin de brosser le tableau des principaux problèmes qui entravent la création d'espaces de solidarité entre les immigrantes, le mouvement féministe et les femmes québécoises. On pourrait penser que les groupes féministes du Québec offrent un lieu de solidarité pour les nouvelles citoyennes. Malheureusement, ces dernières sont souvent perçues comme des victimes, ou comme un problème. C'est qu'elles remettent en question toutes les avancées de la société québécoise avec leurs valeurs traditionnelles. Donc, les féministes, tout en se déclarant solidaires, tiennent les immigrantes à distance. De leur côté, les immigrantes ne saisissent pas tous les enjeux et les débats du mouvement féministe au Québec. Pourtant, elles pourraient sans doute s'y faire une place et trouver des solidarités.

Selon Mme Vatz-Laaroussi, la maternité pourrait être une expérience ayant le potentiel de rapprocher les immigrantes des femmes québécoises. C'est que pour les femmes immigrantes, la maternité n'est pas uniquement un espace de reproduction mais plutôt un espace de transmission et de production. Elle devient ainsi un espace de citoyenneté et non d'aliénation. Au cours de recherches auprès de jeunes familles salvadoriennes et maghrébines, la chercheuse a constaté que les mères tentaient de transmettre des valeurs universelles plutôt que traditionnelles à leurs enfants. Elles tentaient de créer quelque chose, d'innover, plutôt que de reproduire des rites, des traditions, etc.

Par ailleurs, on situe souvent les femmes immigrantes au centre d'une tension

entre tradition et modernité. Pourtant, d'après la conférencière, la tension est davantage due à un stigma social qu'on leur impose. Certaines immigrantes sont exclues en tant que traditionnelles alors qu'elles sentent qu'elles se construisent, combinant des éléments traditionnels et modernes. Par exemple, en France, le débat autour du port du voile à l'école a pris des proportions épouvantables. On le rejette d'emblée parce qu'il représente, entre autres, le traditionnel. De plus, depuis le 11 septembre, les femmes arabo-musulmanes ont été prises en otage par les médias et le regard qu'on porte sur elles, ce qui leur enlève leur liberté d'être humain. À Sherbrooke, les femmes afghanes arrivées entre 1992 et 1996, portant le voile ou non, sont vues comme les victimes des talibans, même si elles ne les ont jamais connus! Après la guerre en Afghanistan, on s'attendait à ce qu'elles enlèvent toutes leur voile, car elles étaient sauvées! Comme tous les projecteurs étaient sur elles, elles n'ont pas eu d'autre choix que d'entrer en invisibilité pour se faire oublier. Elles ont commencé à travailler en grand nombre dans des usines de textile afin de faire venir d'autres membres de leur famille.

En dernier point de l'exposé, Mme Vatz-Laaroussi nous a entretenues sur les problèmes rencontrés par les femmes immigrantes éduquées. Celles-ci sont confrontées à la non-reconnaissance de leurs compétences et de leurs diplômes, ce qui entraîne chez elles un sentiment d'amertume. Les programmes d'aide visent surtout les sujets vulnérables, et les diplômées ne cadrent pas dans cette catégorie. De plus, certaines femmes immigrantes éduquées, d'ici et d'ailleurs, tentent de faire un travail de fond en solidarité mais elles

se sentent insuffisamment soutenues dans leurs efforts.

En gros, on peut retenir que les femmes immigrantes au Québec sont confrontées à un manque indéniable d'espaces de solidarité. Il est temps de laisser parler ces femmes, de mettre en valeur leur parole et de les considérer comme des sujets à part entière. En leur laissant une place dans le débat, nous pourrions peut-être construire ensemble quelque chose de nouveau. Écouter est sans aucun doute le premier pas vers une véritable solidarité...

### Encore radicales ? Table ronde avec des militantes des années 1970-1985 qui relisent aujourd'hui leurs écrits d'hier

Compte rendu rédigé par **Élise BERGERON**, étudiante à la maîtrise en études littéraires — concentration études féministes

Organisée par **Anne Quéniart** et **Louise Toupin** à la suite de la publication de l'anthologie *La pensée féministe au Québec. 1900-1985* de **Micheline Dumont** et Louise Toupin, la table ronde intitulée « Encore radicales ? » réunissait des militantes féministes qui ont écrit dans les années 1970-1985. Ces dernières ont été invitées à relire leurs écrits publiés dans l'anthologie quelques trente ans plus tard, mais surtout à réfléchir sur la question du radicalisme qui, à l'heure actuelle, semble prendre une nouvelle voie. Micheline Dumont, Louise Toupin, **Louise Nadeau**, **Rachel Bélisle**, **Lise Moisan** et **Nicole Lacelle** se sont donc penchées sur leur

militantisme et leur engagement féministe d'hier et d'aujourd'hui, au grand plaisir des invités-es rassemblés-es dans une salle bondée. Comment perçoivent-elles leurs écrits à ce jour, ont-elles toujours les mêmes pensées, les mêmes idéologies ? Qu'en est-il de leur radicalisme ? Voilà des exemples d'interrogations auxquelles elles ont généreusement répondu le 9 décembre dernier.

**Micheline Dumont**, instigatrice du projet qui a mené à la publication de l'anthologie, a d'abord présenté l'ouvrage préparé en collaboration avec Louise Toupin, en rappelant les trois grandes périodes du mouvement des femmes qu'il parcourt, et les thèmes qui y sont abordés. Elle a ensuite expliqué les critères de sélection des textes, précisant la décision de ne pas inclure de textes littéraires non plus que ceux d'universitaires, leur préférant des écrits de militantes « terrain », de femmes actives dans le mouvement, en provenance de tout l'éventail féministe et politique. Sur le thème de la table ronde, elle a ainsi conclu : « plus le temps a passé, plus je suis devenue radicale », soulignant que, depuis vingt-cinq ans, les médias et autres ténors de l'opinion publique ont martelé l'idée que c'est le féminisme qui est radical, marginalisant ainsi un mouvement qui se veut rassembleur.

#### « La période 1969-1976 était-elle radicale ? »

C'est **Louise Toupin**, responsable de la troisième partie de l'anthologie — période dont il est majoritairement question ici — qui a vraiment entamé la discussion autour du thème de la table ronde. Levant de prime abord une équivoque autour de la notion même de radicalisme pour la période allant de 1969 à 1976, elle a rappelé que le

féminisme radical a, selon la plupart des analystes, vu le jour après 1976, avec la création du journal *Les Têtes de pioche*. La chercheuse a donc choisi de relire l'historiographie de cette période avec, cependant, ses yeux de l'époque, revoyant l'idée que le féminisme radical n'aurait vu le jour qu'après cette date, et qu'il n'aurait pas été un mouvement de pensée autonome.

Au fil du temps et dans tous les lieux, la notion de radicalisme s'est vue attribuer différentes significations. La définition actuelle des termes *féminisme radical* est en fait le fruit d'une histoire, « celle de la disparition de certaines composantes de la pensée de départ, et la prééminence de certaines autres qui ont réussi à s'imposer et à imprimer au féminisme radical le sens qu'on lui donne maintenant », soutenait Louise Toupin, dressant la table pour les relectures à venir.

Au moment de l'apparition du néo-féminisme en Amérique du Nord à la fin des années 1960 et, au Québec, en 1969 avec la création du Front de libération des femmes (FLF), le vocable radical était synonyme de révolutionnaire. Il signifiait une remise en question totale de la société patriarcale et capitaliste, des changements qui « allaient à la racine » des institutions, selon les termes de l'époque. « Les féministes du temps étaient-elles toutes radicales-révolutionnaires ? » demande Louise Toupin; bien sûr que non. Divisées en trois grands courants (les réformistes, les culturelles et les révolutionnaires), ce sont les féministes appartenant au dernier courant — alors regroupées autour du Centre des femmes qui devint le FLF — et qui travaillaient à élargir la notion traditionnelle d'oppression aux autres marginaux (Noirs, colonisés, pauvres, prisonniers) qui ont légitimé la pensée

autonome du mouvement qui faisait des rapports de pouvoir entre les hommes et les femmes une lutte prioritaire. Inusité, mais non moins stratégique et politique, le discours de ces militantes a essuyé nombre de tirs de la part d'une extrême gauche particulièrement rébarbative à l'égard du féminisme autonome. À partir de 1975 pourtant, dans le sillage de ces groupes autonomes de femmes, d'autres coalitions se sont formées, articulant la question des femmes et des classes sociales à l'aide du vocabulaire et des instruments inspirés du marxisme. Pour plusieurs commentateurs, cette tentative de voir l'oppression des femmes dans son ensemble — c'est-à-dire à la fois lutte contre le patriarcat et lutte contre le capitalisme — est justement ce qui fait du mouvement des femmes de l'époque un mouvement non autonome. Louise Toupin, quant à elle, voit plutôt l'autonomie au cœur même de la quête de ces groupes depuis 1969 : « le mot autonomie n'était-il pas inscrit dans la définition même qu'ils se donnaient, soit les groupes autonomes de femmes » note-t-elle. Peu à peu, le mouvement a laissé tomber des éléments du radicalisme du départ, la question des classes sociales par exemple, et est de ce fait devenu plus autonome, et donc plus radical, a-t-elle conclu.

### De radicale à... radicale

« Représentante du courant radical », selon ses propres mots, la troisième intervenante, **Louise Nadeau**, a milité au sein du FLF dans les années 1970. Aujourd'hui professeure au Département de psychologie de l'Université de Montréal, elle a travaillé sur les questions de l'alcoolisme et de la toxicomanie, thèmes sur lesquels porte son texte « Pourquoi les femmes prennent-elles

autant de "pilules pour les nerfs" ? » (1979), reproduit dans l'anthologie. Elle y réfléchissait sur le double standard entre les hommes et les femmes alcooliques et sur la stigmatisation dont étaient victimes ces dernières, soulignant le paradoxe entre les femmes toxicomanes, qui se donnent elles-mêmes accès au plaisir en s'injectant des drogues ou en buvant, et d'autres femmes à qui les médecins prescrivent des ordonnances de tranquillisants mineurs (Valium, Ativan)<sup>1</sup> et dont la toxicomanie semble ainsi légitimée. La transgression des premières — qui pénètrent le territoire *extérieur* masculin — s'est vue taxée par des stéréotypes de délinquantes, alors que celles qui se disaient elles-mêmes faibles et qui allaient chez leurs médecins étaient toujours, par opposition aux autres, des « vraies » femmes.

Pour introduire son rapport au radicalisme, Louise Nadeau a comparé ses recherches à celles de Susan Brownmiller sur le viol, et a rappelé le cadre patriarcal avec lequel on analysait alors les différents comportements déviants des femmes (toxicomanes ou victimes de viol, par exemple) qui osaient s'introduire dans le monde extérieur et public des hommes : celles-ci se retrouvaient coupables d'être sorties des normes, ou des lieux domestiques. Réalisant, dans le cadre de sa thèse de doctorat, que ces femmes avaient intégré une structure de culpabilité, Louise Nadeau avait entrepris de revoir son propre cadre d'analyse et de le complexifier. Par la suite, elle avoue être peu à peu sortie de son mode de pensée féministe radical (une analyse basée uniquement sur le rapport au genre), pour réfléchir à d'autres enjeux. Elle admet avoir cherché ensuite à se conformer à l'ordre patriarcal en vue d'obtenir la titularisation pour ses nouvelles fonctions de

professeure universitaire. Ce sont finalement ses étudiantes de troisième cycle qui lui ont permis de renâître de ses cendres, et j'ajouterais de ses cendres *radicales*. Presque revenue à son point initial des années 1970-1975, la psychologue termine en remarquant que les phénomènes tels que le VIH, notamment en Afrique, et la situation des femmes dans certains pays, l'amènent à retrouver, avec fierté dit-elle, son féminisme radical.

### Des sujets radicaux

Intéressée par les pratiques d'écriture mises en œuvre dans la revue *Des luttes et des rires de femmes*, la quatrième intervenante, **Rachel Bélisle**, a voulu revoir ces procédés d'écriture tissés dans l'action, dans le corps, dans les amours, dans les rencontres et les interactions, dans « l'exploration concrète ». « Nous ne nous retirions jamais tout à fait du monde pour écrire et la lutte féministe ne nous quittait jamais », a-t-elle affirmé, soulignant l'importance de l'écriture dans le militantisme de l'époque; un militantisme qui ne dissociait pas alors *l'écrire* et *le faire*. Devenue par la suite une tribune d'échange et de liaison des femmes, *Des luttes et des rires de femmes* présentait des textes écrits par des auteures qui revendiquaient leur position de femmes. À partir d'une posture sororale plutôt que d'une posture d'auteure (au sens de *faire autorité*), ces femmes avaient mis de côté leur rôle de spécialiste, de journaliste ou de vedette s'il en est, pour rédiger avec une écriture artisanale qui visait le partage avec toutes les créatrices de la revue. Regroupant plusieurs tendances du féminisme, la pluralité était au cœur du collectif de production comme de la revue elle-même.

Pour réfléchir sur la distance qui sépare le féminisme radical du début des années 1980 et la période actuelle, Rachel Bélisle a choisi un des deux textes de la revue repris dans l'anthologie, soit « La menstrue est politique » (1981). Publié dans un dossier de *Des luttes et des rires de femmes* sur les menstruations, ce texte a été nourri de nombreuses discussions et d'expérimentations menées par l'auteure et ses collègues. Tabou tant dans la société que dans les groupes de femmes, les menstruations ont été l'objet de multiples questions et se faisaient le reflet de différents enjeux toujours actuels en 2004. Dangereusement près de l'essentialisme pour certaines, l'idée d'un dossier sur les menstruations a pourtant permis de dire l'invisible, de parler d'une expérience concrète des femmes jusque-là souvent passée sous silence. Quoique cette réalité ainsi mise en mots amène l'auteure à reconnaître sa « résistance à ce discours social qui met des mots sur une réalité que les individus s'approprient sans chercher à y changer quoi que ce soit », l'acte politique d'écrire sur les menstrues était sans nul doute radical. Parce que le contexte social est bien différent aujourd'hui, le « syndrome prémenstruel » faisant partie du discours familier, et pour d'autres raisons personnelles, Rachel Bélisle avoue qu'elle ne pourrait plus écrire le même texte. Cela dit, son intervention nous aura permis de saisir que le radicalisme ne tient pas dans une seule époque, mais bien dans l'acte de dire tout haut des sujets trop souvent tus.

### Y a-t-il encore des féministes d'État?

Lise Moisan du collectif *La Vie en rose*, a ensuite introduit un extrait de son texte « Où nous mènent les féministes d'État? » (1985), le tout dernier de l'anthologie. À l'époque, le contexte de

*Décisions 1985*, une vaste entreprise de consultation menée auprès des femmes et des groupes de femmes, avait fourni un prétexte à l'auteure pour aborder la question de la relation entre le mouvement des femmes et l'État. Dans son texte, Lise Moisan s'insurgeait contre le rôle de « suiveuses » dans lequel ont été confinés les groupes de femmes. Ceux-ci avaient connu, au cours des années 1970, un bien meilleur traitement, a-t-elle rappelé. Autant dans les partis politiques que dans la fonction publique, des femmes, des féministes, occupaient des postes clés. Le Conseil du statut de la femme, entre 1978 et 1984, avait créé une brèche dans la cohésion institutionnelle, grâce à une nouvelle façon de faire, notamment dans ses relations avec les groupes de femmes. « Tous les mouvements sociaux établissent des rapports avec l'État et sont façonnés par ces rapports », a noté Lise Moisan.

Mais l'accès privilégié à des informations qu'obtenaient les féministes d'État avant même que ces renseignements ne deviennent publics existe-t-il encore aujourd'hui, a questionné Lise Moisan? La complicité entre l'État et le mouvement des femmes est-elle toujours présente à l'heure actuelle? Il est vrai que les rapports entre les féministes d'État et le mouvement des femmes se sont depuis complexifiés, ils sont multiples et fluctuent au gré des grandes orientations étatiques : « On ne peut pas dire que le mouvement des femmes a très souvent l'initiative » a noté l'intervenante. Si le mouvement des femmes a été modelé par son lien avec l'État, l'État a lui aussi été transformé par ses rapports avec le mouvement des femmes, en grande partie grâce à ce qu'on a appelé *les féministes d'État*.

Par ailleurs, le mouvement des femmes est un des seuls mouvements sociaux à avoir quelquefois réussi à prendre des initiatives : les avortements dans les centres de santé, l'unification du mouvement à la grandeur du Québec, la marche *Du pain et des roses*, grâce à la Fédération des femmes du Québec et au Groupe des treize en sont les meilleurs exemples. Bien que, pour cette dernière action, le mouvement ait dû composer avec le détournement de sa revendication pour son financement en appelant « infrastructures sociales » les groupes de femmes. Pour conclure, Lise Moisan s'interrogeait : « depuis avril 2003 y a-t-il encore des féministes d'État? » Si *La Vie en rose* existait encore, c'est là-dessus qu'il lui faudrait écrire.

### La recherche du révolutionnaire et du changement profond

Nicole Lacelle, la dernière intervenante de la table-ronde, a d'emblée affirmé qu'elle ne se voyait pas, à l'époque et encore aujourd'hui, comme une radicale. Celle qui associe à ce mot l'idée « d'être vraiment *au boutte* », « d'être plus *au boutte* que les autres », a rappelé que l'attribut *radicales* qui collait à la peau de ces militantes provenait peut-être plus du fait qu'elles étaient pour la plupart, et malgré leur jeune âge, de vieilles militantes. Formées par les luttes marxistes, syndicales, nationales, elles ont appris à lire le monde avec des lunettes militantes, voire radicales. Rompant toutefois avec ces formes de militantisme patriarcal, elles se sont servies de ces traditions militantes mais, à l'image de Ti-Grace Atkinson, elles ont refusé un morcellement identitaire qui les aurait confinées dans une lutte *que* féministe ou *que* nationale pour continuer dans ce que Nicole Lacelle appelle « la recherche du révolutionnaire et du changement profond ».

Sur ses textes reproduits dans l'anthologie, elle a humblement avoué, « ce souffle n'était pas moi, ce souffle était "nous" ». La sensibilité particulière et la plume particulière de chaque auteure d'alors, s'appuyaient sur une parole collective plus forte que l'individualité de chacune, mais le contenu, qui venait des discussions entre femmes, était entièrement collectif. Cette tâche qu'elles s'étaient assignée, totalement originale, n'a pas vraiment été poursuivie, a déploré Nicole Lacelle. La plus grande différence entre la pensée radicale de l'époque et celle d'aujourd'hui, tiendrait dans cette idée que « le capitalisme était l'incarnation du patriarcat », alors que l'opinion actuelle verrait plutôt la lutte contre le capitalisme comme l'affaire des marxistes et celle contre le patriarcat, comme l'affaire des femmes. Or, a conclu celle qui a écrit « Les femmes ne sont pas nées pour se soumettre », le capitalisme est toujours l'incarnation du patriarcat et « nous ne pouvons pas faire l'économie de séparer les luttes ».

### Y a-t-il encore un souffle féministe ?

C'est sur cette question que s'est terminée la période de discussions qui a clos l'activité, et qui mériterait à elle seule un compte rendu. Sans tout reprendre, les intervenantes semblaient d'accord pour dire, à l'instar de Micheline Dumont, que « le souffle est toujours là », mais qu'« il est plus difficilement audible »; « le féminisme et les femmes ont changé » a dit Louise Nadeau, « le harcèlement n'est plus acceptable » et « il y a une reprise des analyses féministes du style de celles des années 1970 par des femmes d'ailleurs ». « Il y a autant de souffles qu'il y a de générations », a conclu Nicole Lacelle, « tout est une question de temps ». Viendra le temps où la cadence

sociale actuelle, impossible à soutenir autant pour les femmes que pour les hommes, s'essouffera, elle aussi.

<sup>1</sup> Louise Nadeau souligne qu'à l'époque, et encore aujourd'hui, les deux tiers des ordonnances de tels médicaments sont prescrits à des femmes.

### L'insertion du féminisme dans les mouvements altermondialistes et autres mouvements alternatifs

Compte rendu rédigé par **Christelle LEBRETON**, étudiante au baccalauréat en sociologie — concentration en études féministes

Le 29 janvier dernier, **Diane Lamoureux** présentait une conférence ayant pour thème l'insertion du féminisme dans les mouvements altermondialistes et autres mouvements alternatifs. Professeure au département de science politique de l'Université Laval, elle est également l'auteure de nombreux travaux, et a notamment publié aux éditions du remue-ménage *L'Amère patrie* en 2001.

Pour Diane Lamoureux, cette conférence se voulait une communication sur une réflexion en cours, née d'un contexte particulier, celui de l'après Forum Social Mondial 2004, de l'émergence de mouvements alternatifs, qui s'attache à observer selon quelles modalités la perspective féministe, et les féministes elles-mêmes, sont présentes dans ces mouvements.

Un des constats que l'on peut faire d'emblée est celui que les obstacles qui limitent l'insertion du féminisme sont

similaires aux obstacles identifiés au cours des bilans qui ont suivi la Marche Mondiale des Femmes. Le féminisme continue à être considéré comme un mouvement qui se préoccupe de questions « de femmes », donc spécifiques. Tout le reste relevant par contre du général, soit le capitalisme. Ici se pose la problématique bien connue des féministes, soit le rapport entre le féminisme et la gauche.

Diane Lamoureux a préféré aborder plutôt les retombées positives, bien que limitées, et se questionner sur les tâches à accomplir au niveau problématisation, si l'on veut placer le féminisme au cœur du processus de mondialisation néolibérale. Aussi, les transformations qui permettent une certaine prise en compte du féminisme au sein des mouvements alternatifs et altermondialistes, constituent une amélioration notable par rapport à la gauche marxiste et traditionnelle. Au point de vue de la composition, la mixité y est plus importante, ainsi que la place occupée par les femmes. Mais il faut cependant nuancer ce point. Les rapports sociaux de sexe jouent également au sein de ces structures, et elles n'échappent pas aux travers habituels : les vedettes sont encore largement masculines, de même que les problématiques. Ainsi, bien qu'il semble y avoir eu un effort de fait au Forum Social Mondial de Bombay en la matière, rien ne permet cependant de croire que cela va se poursuivre. On peut en effet imputer cette amélioration à un effet « local ».

Selon Diane Lamoureux, c'est la capacité d'intégrer les rapports de genre comme élément constitutif de l'organisation sociale qui représente la partie la plus ardue. Si les mouvements alter-

mondialistes analysent le capitalisme néo-libéral comme un mode d'organisation économique, accompagné d'une stratégie de colonisation du monde tout entier, ils se posent alors comme la forme moderne d'un marxisme qui s'est effondré dans les années 1970 et d'un anarchisme minoritaire. L'organisation sociopolitique n'est pas à proprement parler un système qui inclut sexisme, racisme et capitalisme. Les deux premiers ne se superposent pas au capitalisme. Il s'agit plutôt d'une recomposition de l'ensemble des rapports sociaux à partir d'une articulation des trois. Une analyse autre permet de recourir à l'argument du spécifique, sans l'expliquer. C'est une des forces du capitalisme que de s'appuyer sur d'autres systèmes sociopolitiques, comme le système patriarcal ou le racisme. Une telle analyse est donc indispensable, mais elle nécessite le développement d'une argumentation qui soulignerait les effets de ce système sur chaque situation concrète. Un travail qui, de l'avis de Diane Lamoureux a été très peu fait. Dans ce contexte, l'apport du féminisme peut être considérable. En effet, on ne peut pas faire l'économie du politique, au sens de la structuration du « vivre ensemble », ce qui nécessite de repenser les rapports sociaux de sexe. Autrement dit, aucune transformation du politique n'est envisageable s'il n'y a pas une transformation des rapports sociaux de sexe.

Une des pistes pour atteindre ce but est de « répandre » le pouvoir, plutôt que de le reprendre. L'autre consiste à échapper à la logique économique, du monde, qui empêche de percevoir, au-delà de l'exploitation, la dynamique de l'oppression, de la domination, qui demeure extrêmement prégnante ailleurs que dans les pays dits avancés.

Diane Lamoureux regrette que le féminisme développe moins ces dernières années une temporalité politique du présent, et non du futur, qu'il ne poursuive pas radicalement les réformes jusqu'au changement. Car s'il est possible de redistribuer le pouvoir à court et moyen terme, en revanche la temporalité politique de construire dès maintenant un véritable changement social exige davantage d'endurance. Il est cependant possible de développer des poches de résistance, pour « mettre du sable dans l'engrenage ».

Il faut pour cela revenir à une radicalité féministe largement perdue, qui se présenterait sous la forme d'un réformisme radical. Cette dénomination apparemment contradictoire désigne une forme de combat autre que la révolution. Nous sommes contraintEs de vivre dans un système humainement intolérable, et la réforme permet de commencer immédiatement à transformer ce système. Selon Diane Lamoureux, la révolution a toujours fonctionné sur l'exclusion et l'élimination, et est donc à ce titre discutable, tandis que la réforme est un processus d'inclusion dans le changement. Nous sommes inséréEs dans une multitude de systèmes sociopolitiques, de rapports de pouvoir, les positions univoques n'existent pas. À partir du moment où ce point est admis, la question de l'inclusion devient plus intéressante que l'exclusion qui naît de la révolution.

Pour illustrer sa réflexion, Diane Lamoureux cite l'exemple du réseau de vigilance qui s'est constitué face au gouvernement Charest. La réforme concernant la fiscalité des services publics, tout en faisant apparaître la violence de la recomposition des rapports sociaux au Québec, présente

un potentiel de rupture important, compatible avec les négociations. La désobéissance civile se présente ici comme une stratégie sociale intéressante. En effet, les institutions ont un caractère piégeant, obéissant à une logique de captation. Si on ne peut pas faire l'économie de ces institutions, on peut cependant faire du politique en dehors de ces structures, hors de la logique du parti politique organisé, c'est-à-dire multiplier les lieux, faire circuler le pouvoir, etc.

Le contexte actuel rend inévitable l'internationalisation du féminisme. Bien que les situations des femmes à travers le monde soient hétérogènes, les acquis étant très différents d'un pays à l'autre, et particulièrement entre pays du Nord et pays du Sud, cette internationalisation dictée par la logique de la mondialisation oblige les féminismes à travers le monde à se synchroniser. Dans le même temps, cette mondialisation du combat féministe souligne combien la perspective des rapports sociaux de sexe concerne l'ensemble de l'humanité.

### Sensibilisation à la violence familiale et médias ethniques

Compte rendu rédigé par **Marie-Claude LABERGE**, étudiante à la maîtrise en intervention sociale — concentration études féministes

Dans le cadre du cours TRS2301 *Rapports de sexe, vie privée et intervention sociale* dispensé par **Maria Nengeh Mensah**, Mme **Melpa Kamateros**, directrice générale aux services familiaux du Bouclier d'Athéna, a présenté une conférence portant sur la sensibilisation à la violence familiale et l'utilisation des médias ethniques. L'objectif de cette conférence était d'abord de faire connaître aux étudiantEs les différentes stratégies de sensibilisation à la violence familiale dans les communautés ethnoculturelles mises de l'avant par l'organisme le Bouclier d'Athéna et, plus particulièrement, de faire comprendre l'importance de prendre en compte les facteurs linguistiques, les perceptions culturelles et les croyances religieuses à l'intérieur d'une telle démarche.

Le Bouclier d'Athéna est un organisme de sensibilisation et de prévention relativement à la problématique de la violence familiale dans la communauté grecque et les autres communautés ethnoculturelles. Les services offerts par l'organisme sont : sessions d'information dans les églises, programmes d'informations télévisées et radiodiffusées; service d'appui moral et d'accompagnement devant les tribunaux, avec le service de police pour les victimes de violence familiale; référence aux services juridiques, médicaux et sociaux; service de traduction et d'interprétation; groupes de soutien

pour femmes victimes de violence conjugale; groupe d'appui pour enfants exposés à la violence conjugale de même que des cours de francisation.

Mme Kamateros rappelle que le problème social de la violence familiale a longtemps été invisible, tabou. Le Bouclier d'Athéna a travaillé à rendre visible le problème de la violence familiale dans les communautés ethnoculturelles à Montréal par l'utilisation des médias ethniques. À travers divers projets, l'organisme a su rejoindre hommes, femmes et enfants de plusieurs communautés. Trois projets ont été présentés dans le cadre de cette conférence.

Premièrement, un projet de vidéocassette réalisé en collaboration avec Patrimoine Canada, qui consiste en différentes émissions où les communautés ethnoculturelles ont pu exprimer à leur façon un message sur la violence conjugale, selon les besoins et la formule privilégiée par chaque communauté. Les formules incluant entre autres des tables rondes, des pièces de théâtre ou des professionnels invités, le contenu portant sur les enfants témoins de la violence, les programmes d'intervention pour les hommes violents, le processus policier ou les conséquences de la violence sur les femmes, et les différentes langues utilisées incluant le mandarin, le portugais, l'espagnol, le créole, etc.

Deuxièmement, deux vidéos ont été réalisées en collaboration avec la Ville de Montréal, le Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) et sept communautés ethnoculturelles, portant sur la procédure policière en contexte de violence conjugale et sur les ressources pour les femmes victimes de violence. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un projet national contre la

violence conjugale, les deux documents audiovisuels étant destinés plus particulièrement aux femmes des communautés culturelles. Parmi les thèmes abordés, notons l'arrestation de l'homme violent, les formes de violence (verbale, psychologique, économique, sexuelle et physique), le cycle de la violence, etc. Parmi les ressources présentées, notons les maisons d'hébergement Le Prélude et Flora Tristan, SOS violence conjugale, le Centre des femmes de Montréal, etc.

Troisièmement, une annonce publicitaire de 30 secondes, diffusée à la télévision ethnoculturelle, qui met en scène un enfant témoin de la violence familiale. Cette annonce publicitaire a été réalisée en seize langues différentes.

Le travail colossal réalisé par le Bouclier d'Athéna a pour but de permettre aux femmes de recevoir l'appui de leur communauté dans un contexte de violence conjugale. Peu importe la stratégie utilisée par les différentes communautés ethnoculturelles, le message demeure le même : IL NE FAUT PAS TOLÉRER LA VIOLENCE CONJUGALE ET FAMILIALE. Madame Kamateros insiste sur l'importance de travailler AVEC les communautés culturelles et jamais CONTRE celles-ci. Il faut utiliser une approche non menaçante pour s'assurer que les communautés entendent le message, notamment en travaillant avec les églises et les médias ethniques, dans la langue d'origine de la communauté. L'objectif principal demeure de rendre visible le problème de la violence conjugale et familiale, en brisant les blocages linguistiques, culturels et religieux.

### Temps des villes, temps de la vie : l'expérience européenne

Compte rendu rédigé par **Barbara JULIEN**, étudiante à la maîtrise en études urbaines

Le mardi 24 février se tenait à l'UQAM une conférence sur les temporalités urbaines présentée par **Marie-Pierre Martinet**. Éluë conseillère de Paris pour les « Verts », salariée du secteur privé, cheffe de famille monoparentale, Marie-Pierre Martinet connaît bien le problème de l'articulation des temps que ce soit dans son quotidien ou dans sa démarche politique. Elle participe depuis plusieurs années aux travaux français sur les politiques temporelles à travers le groupe Prospectives « temps et territoires » de la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Action Régionale.

Dans un nombre grandissant de villes européennes, en effet, on observe la création de « bureaux des temps », qui ont plusieurs objectifs dont le renforcement de l'égalité femme/homme pour concilier les rythmes de temps. Initiés à la fin des années 1980 par les femmes italiennes qui demandaient le droit de concilier leur temps de vie, « les bureaux des temps » se sont développés au cours des années 1990 dans de nombreux pays européens selon différentes approches. Les Pays-Bas, par exemple, ont opté pour une approche de marché en vue d'augmenter la force de travail féminine (actuellement 50% des femmes travaillent à temps partiel) par la mise en place de partenariat public/privé. La France, quant à elle, propose une approche gouvernementale et politique. Le mandat de ces instances repose sur une

stratégie visant la mobilisation de l'ensemble des acteurs en vue d'ajuster les offres de services publics et privés ainsi que l'organisation du travail aux besoins des femmes, des hommes et des enfants dans les divers temps de la vie. L'Union européenne vise d'ici 2010 un taux d'emploi des femmes à 60% si les instances politiques mettent en place une augmentation des services à la personne et renforcent l'égalité des femmes et des hommes en conciliant les rythmes de temps.

Les femmes ont toujours joué le rôle d'amortisseur temporel, c'est-à-dire que les différents temps se superposent dans une journée créant « une charge mentale ». La prise en compte, par les politiques, du temps dans la vie des femmes offre un nouveau point de vue permettant l'ouverture d'un débat public sur le temps domestique et le partage des tâches, introduisant la problématique temporelle de la vie privée sur la scène publique. Un questionnement sur le mode d'organisation du travail, dans la perspective de faire des bureaux des temps un outil vers l'égalité hommes/femmes pour la vie en ville mais également en milieu rural devient alors indispensable dans cet élan. Le défi est de taille : il s'agit de mettre en place des réseaux, d'enquêter sur les besoins, d'identifier les acteurs, de ré-impulser la participation citoyenne, dans l'optique de construire des temporalités individuelles et collectives cohérentes. L'articulation des temporalités est bien une question de société qui ne doit pas se limiter à la gestion du temps féminin. Pour espérer produire des changements dans les modes de vie, la mise en place de ce que Marie-Pierre Martinet appelle la « transversalité thématique » devient un outil indispensable. Il faut alors analyser la mobilité, les horaires de travail comme ceux des

équipements collectifs et les rythmes scolaires entre autres. À l'aide d'exemples concrets et de cartes, Madame Martinet a démontré qu'un changement d'horaires de cours de 15 minutes pour les étudiants et les étudiantes pouvait faire éviter la congestion matinale sur les ponts. Des cartes qui démontraient la relation entre les services de proximité et le transport en commun ont permis de modifier les circuits d'autobus. Des enquêtes auprès des parents dans les crèches guidaient les choix d'emplacement pour l'avenir.

Les « bureaux des temps » ne recherchent pas que la conciliation de la famille et du travail. Ils proposent une visée plus large en proposant de réinventer les temps de la ville vers moins de discrimination et d'inégalités, en améliorant la qualité de vie de tous.

C'est donc un grand défi que se proposent de relever les pays européens en mettant en place les « bureaux des temps ». Certains peuvent qualifier les propositions faites d'utopiques, mais n'est-ce pas une utopie nécessaire ? Est-il utopique que de vouloir, au XXI<sup>e</sup> siècle, une égalité entre hommes et femmes, de meilleures conditions de vie pour tous ? Non répondent Marie-Pierre Martinet et ses collègues, car si c'est utopique aujourd'hui faisons que cela soit réalisé demain.

### « Pas sans mon père », l'attente du père dans la vie amoureuse féminine

Compte rendu par **Catherine BAZIN**, étudiante au baccalauréat en études littéraires profil création — concentration études féministes

La conférencière **Louise Grenier** est chargée de cours au Département de psychologie, coordonnatrice du Groupe d'études psychanalytiques interdisciplinaires (GÉPI) et psychologue en pratique privée. Elle nous expose un portrait général des incidences de la figure paternelle dans la vie amoureuse féminine.<sup>1</sup>

À prime abord, le titre « *Pas sans mon père* » inscrit un état de fait troublant : les filles ne peuvent se passer de père. Comme le précise Louise Grenier, il y a toujours du père, qu'il s'agisse du père biologique, qu'il soit présent physiquement, absent émotionnellement; inconnu, reconnu ou non par la mère, pourvoyeur, rejetant, instruit, exclus, silencieux, mélancolique ou encore abuseur. *Une fille sans père, ça n'existe pas, qu'il soit vivant ou mort, présent ou absent.*

#### Mais faut-il un père pour réussir une fille ?

La réponse à cette question n'est pas simple. Il s'y trouve le risque de réduire la sexualité féminine et le destin féminin à une causalité unique. Néanmoins, on peut dire que le type de père change la donne dans la vie amoureuse des filles.

Au-delà d'une typologie du père dans la réalité objective, il existe en psychanalyse le père subjectif; c'est-à-dire une construction symbolique et idéale de la figure paternelle dans la vie psychique des filles. Il s'agit d'un père rêvé. Louise Grenier soumet l'hypothèse qu'au-delà

de certaines pathologies de la paternité voire d'une certaine incapacité à être père, cette figure symbolique paternelle serait toujours défaillante ou manquante, à tout le moins dans l'esprit des filles. Dans ce contexte, le père symbolique serait inévitablement mis en échec et ne pourrait jamais répondre aux attentes des filles. Cet état de carence serait constitutif de la fonction symbolique du père. La figure du père est donc ici saisie de manière « mortelle » dans le sens où elle est plus ou moins toujours perdue ou à perdre. Les femmes seraient-elles condamnées au malheur parce qu'elles ont un père ? Dans le roman *Mon père*, un extrait d'Éliette Abécassis fait précisément écho à ce questionnement : « Toutes les femmes ont un père cela veut dire que toutes les femmes sont condamnées au malheur<sup>2</sup>. »

En fait, les filles conservent une nostalgie du père rêvé et d'une relation idéalisée avec le père rêvé. Elles cherchent à le retrouver ou à le rencontrer dans leurs amours. C'est pourquoi le désir des filles envers le père ou l'expérience du manque de père se transposent dans leurs relations amoureuses. À partir de la citation d'Éliette Abécassis, Louise Grenier s'interroge à savoir de quel père parle-t-elle ? Du père idéal ou du père dans la réalité objective, du père historique et générationnel ou encore de la fonction paternelle ?

#### Et avant tout qu'est-ce qu'un père ?

Avant d'être une réalité, le concept de père est une fonction qui s'incarne sous différentes formes. La fonction paternelle consiste à transmettre, d'une génération à l'autre, les lois du langage qui nous préexistent. D'un point de vue psychanalytique, le concept de père réfère au sur-moi dans la vie psychique, c'est-à-dire à l'instance qui incarne les

traditions et les valeurs d'une culture. La fonction paternelle nécessite le langage. Le père est tout d'abord un concept, un signifiant, et non pas le terme signifié. Il dépend de l'autre; il existe parce qu'il est reconnu dans la symbolique via le langage.

Dans le cas de la figure maternelle on ne se questionne pas, c'est la mère, elle représente une certitude. Cependant, une femme n'est pas que mère. Elle peut aussi exercer la fonction de père symbolique lorsqu'elle introduit une séparation, lorsqu'elle n'est pas toujours là et qu'elle investit d'autres intérêts. La fonction paternelle est indépendante du sexe biologique, il s'agit plutôt d'une position symbolique occupée par chacun des sujets dans une économie familiale donnée.

La fonction paternelle opère une séparation, elle joue le rôle de tiers dans la relation mère-enfant. Dans une structure œdipienne et selon la perspective de l'enfant, le père symbolique est celui qui couche avec la mère, qui dort avec elle. Au début de la vie de l'enfant, il est vécu et vu comme un intime étranger qui empêche la possession exclusive de la mère. Il impose un écart entre la mère et l'enfant et introduit l'enfant à sa solitude. Cette séparation est ressentie par l'enfant comme une mort; le père symbolise la fin de la relation fusionnelle. Le père est donc difficile à aimer pour l'enfant et impossible à haïr totalement. Il est une figure incontournable. Pour une fillette, c'est le premier homme de sa vie, le premier objet masculin qu'elle peut investir.

#### Configuration de l'absence de père

Dans le cas d'un père absent ou mort physiquement, il ne disparaît pas

automatiquement. S'il continue d'être pensé, il subsiste dans la vie psychique. Par exemple, le discours de la mère et de la famille le perpétue à travers ses mots. La parole maternelle devient un substitut du père et participe à la constitution du père symbolique. À l'inverse, lorsque le père absent ou mort n'est pas ré-introduit dans la réalité par le langage, il y a exclusion du père dans la vie psychique de l'enfant.

Le film *La pianiste* en offre un exemple extrême. Les deux personnages principales, Érika et sa mère, sont restées dans une relation fusionnelle et incestuelle. La mère représente le père comme un fou aliéné; il est complètement disqualifié. Ces deux femmes adultes se situent dans un registre pervers, elles vivent une relation sado-masochiste, elles se touchent dans un corps-à-corps impliquant des échanges de coups et de violences verbales. Les conséquences sur la vie amoureuse d'Érika apparaissent dès qu'un jeune homme tente d'entrer en relation avec elle. Elle panique et devient de plus en plus folle. D'un point de vue psychanalytique, Érika ne supporte pas l'intrusion d'un tiers qui risque de la séparer de sa mère. Toute possibilité de séparation est vécue comme une menace de mort. Ce film illustre les conséquences catastrophiques d'une exclusion complète de la figure paternelle dans la vie affective féminine.

Heureusement, l'absence ou le manque de père n'est pas automatiquement synonyme d'exclusion de la figure paternelle. Par exemple, un père présent physiquement peut être absent d'un point de vue émotionnel ou absent du discours familial. Dans cette configuration, le père semble impénétrable; il demeure un mystère et une énigme indéchiffrable aux yeux des filles. Ce manque de présence émotionnelle se

reflète par la difficulté des filles à rejoindre le père dans son univers psychique. Valérie Colin-Simard traduit cette distance infranchissable: « Avec mon père j'avais toujours l'impression de vivre en apnée entre l'absence et la présence, et cette sensation j'ai longtemps cherché à la retrouver dans ma relation avec un homme<sup>3</sup>. »

L'expérience clinique de Louise Grenier confirme que l'absence ou le manque de père constitue un problème à résoudre dans la vie amoureuse des femmes. Les pas du père laissent une trace dans la personnalité féminine, on peut dire qu'il s'agit d'une ombre agissante dans la vie amoureuse féminine. L'ombre caractérise une nostalgie ou un deuil non résolu du père dont l'une des manifestations est une fixation amoureuse qui renvoie à l'impossibilité de renoncer à l'amour du père. Ces filles sans père ou en manque de père ont tendance à tomber amoureuses d'hommes qui ne les aiment pas ou au contraire, elles repoussent ceux qui les aiment. Elles manquent de souvenirs, de scènes d'émois, de mémoires du père; elles tentent de combler un vide. Leur quête amoureuse veut instaurer ou restaurer du père en elles, c'est-à-dire une image du père en soi. Les femmes veulent être les filles de leur père de manière émotive. Cependant, il ne s'agit pas simplement de combler un manque affectif. Elles espèrent un héritage d'amour, de savoir et de désir.

### Configurations de l'attente du père

L'attente du père dans la vie amoureuse féminine implique l'espoir de sa réponse à lui. Lorsque les femmes n'en sont pas conscientes, elles risquent de répéter sans cesse le même scénario amoureux. Parfois ce scénario cherche à reproduire

le rapport de rejet vécu avec le père, la relation idéalisée avec leur père réel ou encore, elles cherchent l'âme sœur avec qui cette relation idéalisée sera possible. Cette attente peut prendre la forme d'une aliénation au désir de l'autre. Dans ce cas, soit elles s'ajustent à une image pour mériter l'amour de l'autre; soit elles tentent de conformer l'autre à une image idéalisée à défaut de quoi, elles se sentent déçues et non aimées. Aimer signifie alors soit devenir l'objet de la jouissance de l'autre, soit en faire son objet de désir et de jouissance.

Le véhicule du père dans la vie psychique des filles est la parole. Le père doit être nommé, reconnu pour être réconcilié dans la réalité objective. Le deuil du père idéal provoque la reconstitution d'une figure de père plus conforme à la réalité historique et effective. Pour Louise Grenier, s'affranchir de cet idéal comme d'une lettre en souffrance, c'est choisir de livrer du père à destination.

<sup>1</sup> Pour une analyse plus exhaustive par Louise Grenier, vous pouvez vous référer aux chapitres « Psychanalyse et féminisme », dans l'ouvrage collectif *Résonances*, Montréal, Éditions Liber, 1998 et « L'étonnement du féminin » dans *L'Étonnement*, Montréal, Liber, 2000, p. 121-142.

<sup>2</sup> Éliette Abécassis, *Mon père*, Paris, Albin Michel, 2002.

<sup>3</sup> Valérie Colin-Simard, *Pères d'aujourd'hui, filles de demain*, Paris, Éditions Anne Carrière, 2002.

### Parentalités multiples et filiation : quels enjeux ?

Compte rendu rédigé par **Marie-Ève BÉLANGER**, étudiante à la maîtrise en études littéraires — concentration en études féministes et **Catherine VÉRONNEAU**, étudiante à la maîtrise en science politique — concentration en études féministes

Le 23 février se tenait à l'UQAM, le séminaire « Parentalités multiples et filiation : quels enjeux? », organisé par **Christine Corbeil**, directrice de l'IREF, et **Line Chamberland**, chercheure et professeure associée à l'IREF. Ce séminaire avait pour but de réfléchir sur les transformations récentes de la famille et la multiplication des formes de parentalité du point de vue de leur impact sur la filiation, particulièrement dans le contexte de l'adoption de la Loi sur l'union civile en 2002. Nous avons eu droit à un panel des plus intéressants auquel participaient **Françoise-Romaine Ouellette**, anthropologue et professeure titulaire à l'INRS Urbanisation, culture et société, dont les travaux portent sur les changements de normes et de valeurs concernant l'enfant, la famille et la filiation, plus particulièrement en matière d'adoption ; **Agnès Fine**, historienne, anthropologue et directrice d'études à l'École des Hautes études en sciences sociales à Toulouse, qui s'intéresse à la parenté élective ; **Édith Deleury**, professeure à la faculté de droit de l'Université Laval et co-auteure avec Dominique Goubau de l'ouvrage : *Le droit des personnes physiques* (réédité en 2002) ; et **Marie-France Bureau**, actuellement chercheure au Centre de recherche en droit privé et comparé du Québec, chargée de cours à l'UQAM et doctorante à l'Université McGill, dont les recherches portent sur

la réforme du droit de la famille et sur le droit de la filiation.

Quatre questions ont été posées aux conférencières, soit deux par bloc, assurant ainsi un fil conducteur aux présentations. Plusieurs autres questions et réflexions théoriques et pratiques auraient pu aussi faire l'objet du séminaire, ce qui prouve qu'il est urgent de remettre ce débat à l'ordre du jour.

#### Bloc I :

1) *À partir de vos disciplines respectives et dans le cadre de vos recherches, comment se pose la question de la filiation compte tenu des nouvelles formes de parentalité et de conjugalité ?*

2) *Quels sont les enjeux, les paradoxes, les contraintes soulevés par les nouvelles réalités familiales en regard de la problématique de la filiation ?*

**Françoise-Romaine Ouellette** s'intéresse à la question de l'adoption d'un point de vue anthropologique. Selon elle, il y a une tension entre les liens établis par le droit (la filiation) et l'institution familiale qui n'est pas nommée. En droit, la filiation est réduite au simple lien entre enfants et parents, alors qu'en anthropologie, la filiation établit un lien entre l'enfant et toute sa généalogie. Cette contradiction soulève des questions intéressantes par rapport à l'adoption. Actuellement, en adoption, on a tendance à privilégier le renouvellement de la filiation exclusive (père, mère, enfant), ce qui implique la rupture complète avec la famille d'origine qui doit renoncer à tous ses droits. La principale préoccupation est de favoriser le développement de l'enfant en l'inscrivant dans un lieu où il recevra de bons soins. Mais qu'en est-il du besoin de l'individu de connaître ses origines? Le problème se

pose plus clairement dans le cas d'une adoption d'un enfant de huit ou neuf ans qui doit consentir à être exclu de sa parentalité d'origine. Il semble que nous soyons dans une société où la possibilité de se construire en tenant compte d'une longue et multiple généalogie soit impossible. L'institution sociale pose donc des limites.

**Agnès Fine** pose un regard historique sur la question de la filiation et mène ses recherches plus particulièrement en France. Elle a voulu, entre autres, voir le rapport entre la filiation charnelle et les autres formes de parenté élective (par exemple l'adoption). La filiation était autrefois définie par la succession, la transmission et la descendance. Ces notions inscrivaient le sujet dans une lignée de vivants et de morts, dans laquelle l'individu se positionnait comme un maillon dans une chaîne. Aujourd'hui, le contenu de la filiation a changé, on est dans une situation nouvelle où la lignée est réduite à trois générations, si ce n'est qu'au seul rapport parents-enfants, et même, surtout, mère-enfants. Ce sont les parents qui se posent en propriétaires exclusifs et sont les seuls à avoir le « pouvoir sur » l'enfant alors qu'autrefois, la famille élargie faisait aussi partie du maillon de la chaîne de la filiation. Cette exclusivité de la parentalité, ou cette appropriation par les parents, se manifeste entre autres à travers le désir exacerbé de maternité des femmes qui refusent la stérilité biologique ou sociale (par exemple les lesbiennes). Paradoxalement, si le féminisme a libéré les femmes d'un rôle maternel exclusif, la maternité pour ces femmes semble être nécessaire à leur épanouissement.

**Édith Deleury** aborde la filiation sous l'angle des modifications apportées par la procréation assistée. Selon elle, la

dissociation entre la reproduction et la sexualité soulève la question de l'identité personnelle par rapport à l'identité instituée. Il y a un déplacement du sexué (différence sexuelle) vers le sexuel (sexualité). Son inquiétude réside dans le fait que la société reproduit des individus sans les inscrire dans un ensemble de liens sociaux; tout se passe comme si le pouvoir de l'individu sur la reproduction excluait le social. L'enjeu majeur pour elle est donc l'articulation du biologique, du juridique et du social. Comment construire un «vivre ensemble» où l'individu peut se construire au sein d'une organisation sociale ?

**Marie-France Bureau** porte un regard juridique sur les quatre domaines où la filiation traditionnelle est perturbée : l'adoption, la famille recomposée, la reproduction assistée et l'homoparentalité. Selon elle, ces types de parentalité ont pour effet de remettre en question les catégories binaires (homme-femme, père-mère, homosexualité -hétérosexualité, etc.) qui sont le fondement de notre langage et de nos institutions. Ceci pose des enjeux importants pour les familles qui ne sont pas « classées » dans le modèle dominant. Comment nomme-t-on les enfants ou les parents vivant dans une famille recomposée ? Comment désigne-t-on la mère sociale dans une famille homoparentale ? Il y a des manquements importants dans le langage, quant à la manière de nommer les nouvelles configurations familiales. Si l'idéal de la famille nucléaire correspond à l'idéal du droit et du politique, la réalité familiale est davantage plurielle. Le droit social doit donc être capable d'appréhender ces multiples situations. Bref, on se retrouve face au paradoxe du « vivre ensemble ». Il est inutile de demeurer dans la nostalgie d'un ordre perdu, mais

y a-t-il un cadre mitoyen qui permettrait de respecter la diversité tout en la reconnaissant ?

### **Bloc II :**

*3) Quelles pistes entrevoyez-vous pour l'avenir des familles et des individus qui les composent ?*

*4) Quelle est la teneur des débats sociaux et politiques autour des questions de la filiation en France et au Québec ? En quels termes ces débats sont-ils posés ? Quelles sont les résistances à reconnaître la pluriparentalité ?*

Les participantes ont répondu à tour de rôle aux deux questions, mais les présentations se sont surtout axées sur les pistes de solution.

**Françoise-Romaine Ouellette** a évoqué une piste de solution du côté de l'adoption légale simple ou additive telle qu'elle existe en France. Ce type d'adoption se différencie de l'adoption plénière selon laquelle les liens avec les parents biologiques sont rompus. Dans l'adoption simple, il est plutôt question d'ajouter des liens à l'enfant sans effacer les liens précédents, ce qui revient à insérer l'enfant dans une famille sans l'exclure de sa filiation d'origine. Il est aussi question de donner plus d'autonomie aux familles d'accueil, principalement lorsqu'il n'est pas pertinent de parler d'adoption à long terme. Les parents des familles d'accueil doivent avoir les outils nécessaires pour être plus que des employés de l'État et fournir à l'enfant un cadre d'épanouissement et de développement mieux adapté. En définitive, il est question d'instaurer une plus grande ouverture face au passé de l'enfant en valorisant son lien avec sa famille biologique de manière à ne pas nier sa filiation d'origine. L'individu doit pouvoir identifier les repères identitaires par rapport auxquels il se définit et se construit.

Pour sa part, **Agnès Fine** a fait la mise en garde suivante : il importe d'envisager les situations du point de vue des enfants, chose rare dans un contexte où l'appropriation des enfants par les parents prime. Il faut donc reconnaître que les enfants n'ont pas tous les mêmes droits selon les circonstances de leur naissance. La question de l'asymétrie entre les sexes est aussi primordiale. Avec le recours aux technologies de la reproduction, le rôle et les droits des hommes dans la procréation sont remis en question, voire mis de côté. En effet, l'insémination artificielle permet aux femmes de prendre seules la décision de procréer, alors que l'inverse est impossible. La femme a donc une position avantageuse au niveau de la reproduction et il faudra peut-être, dans le futur, garantir le droit des hommes à l'égalité dans la reproduction. Pour ce qui est du parallèle entre la France et le Québec, Madame Fine souligne qu'en France, il est très difficile de débattre de ces questions avec sérénité et ouverture d'esprit.

Quant à **Édith Deleury**, elle dénonce le fait que le débat sur les parentalités multiples n'ait pas eu lieu au Québec, en particulier au moment de l'adoption de la loi créant l'union civile et modifiant les règles de filiation en 2002. Cette loi permet, entre autres, d'inscrire le nom des deux mères sur l'acte de naissance de l'enfant. Elle déplore donc le fait que cette loi introduise des inégalités autour des circonstances de la naissance d'un enfant. Il faudrait tout mettre en œuvre afin de réintroduire l'égalité en permettant à tous les enfants d'avoir les mêmes repères identitaires. Ses pistes de solution sont les suivantes. Il s'agit d'abord de mettre au clair les différentes filiations que peut avoir l'enfant, soit la filiation biologique (origine), juridique et affective (familiale). Il est aussi

nécessaire de dissocier, en regard de la parentalité plurielle, les notions de filiation et d'autorité parentale, car l'un ne découle pas nécessairement de l'autre. Ceci souligne un problème auquel les juristes sont de plus en plus confrontés, soit le partage de l'autorité légale, par exemple entre le père biologique et le nouveau conjoint de la mère lors de recompositions familiales.

**Marie-France Bureau** constate qu'il y a un phénomène de privatisation des liens familiaux. À travers les unions de fait, un plus grand pourcentage d'enfants naissent hors mariage; de plus, avec la contraception et l'avortement, plus de place est laissée à la volonté de chacun. À partir des années 1960, il y a eu un mouvement d'affranchissement par rapport aux institutions telles que le mariage et la famille. Mais à cette désinstitutionnalisation des liens familiaux correspond un mouvement de désir de reconnaissance. Par exemple, les parents adoptifs demandent à être reconnus par l'État et ses institutions, à accéder à une place symbolique dans la sphère publique. En matière d'adoption, elle pense que des pistes de solution seraient, entre autres, de prévoir le droit aux origines et d'ajouter les filiations au lieu de les substituer.

En somme, ce séminaire a réussi à susciter de vives réflexions et de nombreux questionnements entre les quatre invitées et les membres de l'assistance. La question de la multiparentalité et de ses impacts sur la filiation ne laisse personne indifférent. On peut tout de même retenir qu'avant de poursuivre le débat, il pourrait être intéressant d'avoir une certaine entente sur les définitions et connotations de certains concepts, par exemple celui de filiation, car au fil du séminaire, le

spectateur attentif a vite relevé qu'il englobait différents signifiants. En gros, on peut retenir que les structures actuelles sont construites en fonction du pouvoir des seuls parents (père-mère) sur les enfants. Il faudrait penser un nouveau système capable de reconnaître les parentalités multiples, tout en défendant le droit de l'enfant à connaître ses origines pour pouvoir se construire une identité.

# *Un autre monde est possible :*



Élise Bergeron, Lori Saint-Martin  
et Julie Ouellette, les fidèles  
en études littéraires

Sur la grande place à l'heure du midi lors  
de la Journée internationale des femmes



Berthe Lacharité et Francine  
Descarries au travail...



Les Voies féministes de la Maison  
Parent-Roback

# *Les femmes prennent position !*



Les percussions ambulantes  
du groupe Kumpa'nia



Francine Descarries, Chantal Gagné  
et Elsa Galerand de l'ARIR



Marie-Ève Lampron des Sorcières  
et Marjolaine Despars du Réseau  
socioprofessionnel en études féministes



Anna Kruzynski au rythme des percussions



Les femmes battent la mesure !



Katherine Macnaughton-Osler  
et Lucie Pelletier à la table du CDEACF

# Journée internationale *des femmes*

Dans le cadre des activités organisées pour la **Journée internationale des femmes**, trois conférences ont été présentées sous le thème général des **enjeux actuels du féminisme québécois**. D'abord présenté par Francine Descarries qui en a tracé les grandes lignes, ce thème fut ensuite appliqué à deux secteurs spécifiques des revendications des femmes soit **l'équité salariale** avec Jennifer Beeman et les **centres de la petite enfance** avec Francine Godin.

Compte rendu rédigé par **Laetitia DECHAUFOUR**, étudiante au doctorat en sociologie

## « Les enjeux actuels du féminisme québécois »

C'est **Francine Descarries**, codirectrice universitaire de l'Alliance de recherche IREF/Relais-femmes (ARIR) et professeure au département de sociologie, qui a ouvert la conférence en proposant à une salle comble de réfléchir ensemble sur les enjeux actuels du féminisme québécois. Francine Descarries s'est tout d'abord dite déterminée à continuer de nommer le patriarcat : malgré les avancées et les progrès indéniables dont bénéficient aujourd'hui les femmes québécoises dont le plus grand acquis est très certainement d'avoir pu penser un projet de vie, il demeure qu'un nombre incroyable de femmes de par le monde sont encore victimes de ce patriarcat. Il s'agit donc de rester sur nos gardes, d'autant plus que les femmes québécoises sont aujourd'hui menacées par des mesures gouvernementales qui renforcent leur exclusion et leur vulnérabilité, et que les gains du féminisme ont, cela est vrai, produit de nouvelles réalités et avec elles, de nouveaux problèmes.

Les enjeux autour du féminisme québécois sont donc nombreux, et mettent l'accent sur la justice sociale, l'égalité et la solidarité. Il est tout d'abord nécessaire pour le féminisme québécois de garder son caractère subversif, et de penser les rapports sociaux en termes de rapports sociaux

de sexe, c'est-à-dire en termes d'une classe dominante et d'une classe dominée. De même, il s'avère de plus en plus nécessaire d'avoir une vision plus complexe et actualisée des expériences plurielles des femmes; c'est autour d'un « nous femmes » rassembleur que le féminisme pourra faire place à une analyse des interactions entre le sexe, la race et la classe. Francine Descarries nous a ensuite rappelé que ces points de vue théoriques et analytiques représentent des enjeux stratégiques et conjoncturels, et que des luttes quotidiennes restent inachevées, telle la lutte à la pauvreté, l'équité salariale, l'articulation famille-travail, le droit à la santé, la violence faite aux femmes, ou encore le financement adéquat des groupes de femmes.

Elle a ensuite soulevé un nombre important de tensions inhérentes aux enjeux développés précédemment. Ainsi, elle a évoqué l'éclatement du discours féministe en une diversité de cadres théoriques et d'approches stratégiques, éclatement qui produit une certaine polarisation des positions féministes dans des dossiers tels que la prostitution/le travail du sexe, la parité ou encore l'homoparentalité. L'émergence des problématiques post-féministes, par exemple, renvoie de plus en plus au singulier et au particulier, et en arrive à des revendications indivi-

dualisantes et par là même dépolitisées. De même, de nouvelles voix se font entendre, de la part des féministes issues de la diversité mais aussi de jeunes féministes, qui considèrent que le féminisme ne les rejoint pas et ne prend pas en compte la réalité de leurs situations. Francine Descarries a aussi souligné l'émergence d'un anti-féminisme revanchard et accusateur, ainsi qu'une réduction notable de l'indignation; les luttes féministes sont ainsi secondarisées au profit des luttes contre la mondialisation et la pauvreté par exemple. L'intervenante a ensuite insisté sur la menace du néo-libéralisme, des droites politiques et des fondamentalismes religieux de tous bords, avant de conclure sur la difficulté du féminisme à faire reconnaître son modèle d'analyse dans le champ universitaire. Francine Descarries a ensuite invité le public à réagir à ces enjeux de taille, et une discussion vive et passionnée s'est alors enclenchée, autour du thème de l'inclusion des lesbiennes et des femmes issues des minorités dans le « nous femmes », confortant les questionnements présentés par la conférencière. Puis le débat a évolué vers les perspectives de la lutte militante qui, pour perdurer, se doit d'imaginer de nouvelles formes de mobilisation, de sensibilisation et d'action.

# Journée internationale *des femmes*

---

## « Équité salariale et travailleuses non syndiquées : un droit méconnu des femmes qui en ont besoin »

La seconde intervention était celle de **Jennifer Beeman**, professionnelle de recherche et formatrice au CIAFT (Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail), qui nous a éclairées sur la notion d'équité salariale. Celle-ci repose sur une analyse des salaires des femmes dans les emplois à prédominance féminine, en comparaison avec les salaires des hommes occupant des emplois à prédominance masculine, jugés de valeur égale, ceci même si les tâches en elles-mêmes sont différentes. Les critères retenus sont les qualifications requises pour le poste, les efforts physiques et mentaux nécessaires, les responsabilités assumées et les conditions dans lesquelles le travail est effectué. Ainsi, un poste de responsable du marketing sera jugé équivalent, selon la démarche en équité salariale, à un poste de conseillère en ressources humaines.

Jennifer Beeman nous a rappelé qu'avant 1996, le droit à l'équité salariale avait beau être inscrit dans la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (loi de 1976), le processus de plainte était long et très laborieux, car il incombaux plaignant-e-s de fournir la preuve de leur discrimination. Grâce au mouvement des femmes et aux syndicats, la loi dite proactive de 1996 a renversé le fardeau de la preuve, mais les travailleuses non syndiquées n'ont toujours pas connaissance de cette loi.

L'intervenante nous a donc livré les résultats d'une recherche sur l'équité salariale chez les travailleuses non syndiquées visant à dresser un portrait statistique sur la situation des travailleuses au Québec, à voir quels étaient les

enjeux qu'elles considéraient comme importants pour elles, et à identifier ces problèmes. Le portrait statistique que nous a présenté Jennifer Beeman a provoqué dans un auditoire pourtant averti de nombreuses réactions de stupeur et d'indignation, et a montré avec force les inégalités flagrantes auxquelles sont encore confrontées les femmes sur le marché du travail. Ainsi, la discrimination salariale s'est révélée très forte, avec des salaires bas et des systèmes de rémunération non codifiés et non transparents, laissant place à un arbitraire total dans la rémunération. La conférencière a évoqué une ségrégation sexuelle des milieux de travail toujours prégnante, dont l'une des justifications par exemple est la mystification de la force physique dans les emplois « d'hommes » et son occultation dans les emplois « de femmes ». De plus, l'ignorance des travailleuses non syndiquées à l'égard de la loi sur l'équité salariale a été confirmée, et une fois informées, les femmes se sont montrées très sceptiques quant à l'application de cette loi par les employeurs tant qu'il n'y aurait pas d'aide extérieure. Jennifer Beeman a ensuite déploré un certain nombre de facteurs rendant difficile la défense des droits des travailleuses non syndiquées : le problème des licenciements abusifs soulevé par les travailleuses révèle la déresponsabilisation des employeurs face à leurs employées, qui sont pénalisées par leur manque d'éducation en ce qui concerne la négociation et le droit. De même, l'accès à la syndicalisation s'avère difficile, voire risqué pour les travailleuses qui savent pourtant que c'est là leur seul soutien. Enfin, Jennifer

Beeman a tenu à insister sur la situation très spécifique des travailleuses immigrantes qui ont en plus la barrière de la langue et quelquefois de la culture, de même que celle des travailleuses victimes de discriminations ethniques.

Il s'agit donc pour les organismes de défense des travailleuses de prendre acte de la complexité des dynamiques de discrimination au travail et des liens très forts qui existent entre l'équité en emploi et l'équité salariale, et de les traiter conjointement pour mieux les combattre. Il est important aussi de mettre l'accent sur la syndicalisation des femmes. Enfin, il est nécessaire de reconnaître que les lois ne sont absolument pas respectées, d'où la légitimité de la mise sur pied récente d'un programme de vérification qui surveillera avec acharnement et transparence l'application réelle de l'équité salariale. Cette recherche sera bientôt disponible sur le site [www.femmesautravail.qc.ca](http://www.femmesautravail.qc.ca)

# Journée internationale *des femmes*

## « Les Centres de la petite enfance à l'heure de la réingénierie »

Puis c'est **Francine Godin**, enseignante au CEGEP du Vieux Montréal dans le programme technique d'éducation à l'enfance, qui a terminé ce cycle de conférences en nous rappelant la nécessité de continuer la mobilisation pour le réseau des services de garde à la petite enfance dont elle est une pionnière puisqu'elle a monté, en 1973, une des premières garderies populaires au Québec. La conférencière a d'abord dressé un portrait de ce réseau qui fait la fierté de celles qui se sont battues, depuis plus de 30 ans, pour son existence. Alors qu'il n'y avait que 15 garderies au Québec en 1973, le réseau offre maintenant plus de 200 000 places, constituant ainsi le plus vaste chantier d'économie sociale au Québec, géré par des organismes sans but lucratif et administré par des conseils d'administration formés majoritairement de parents, usager-e-s et de personnel. Ce réseau arrivait à répondre aux besoins de conciliation famille/travail dans un contexte où 70% des femmes travaillent, et a permis à de nombreuses femmes de retourner sur le marché du travail, tandis que lui-même créait des milliers d'emplois.

Francine Godin a ensuite effectué un retour sur l'histoire des services de garde collective au Québec, dont la première forme remonte au XIX<sup>e</sup> siècle où ce sont des femmes de communautés religieuses (les Sœurs Grises) qui, jusque dans les années 1920, ont assuré la garde d'enfants nécessaires. Pendant la guerre, l'État met en place des garderies seulement pour les mères qui travaillent dans les usines de guerre, mais ces garderies sont fermées à la fin de la guerre. La Révolution Tranquille va

amener l'État à récupérer les champs d'intervention de l'Église (hôpitaux, écoles, etc.) et le mouvement des femmes qui se fait alors de plus en plus entendre en profite pour faire des services de garde une importante revendication. Autour de 1972, des subventions sont accordées aux projets communautaires qui luttent contre le chômage des jeunes, et le mouvement des femmes, avec les syndicats, saisit l'opportunité et met sur pied les premières garderies populaires (70 en tout, dont 30 à Montréal). Depuis, les « militantes des services de garde » se battent continuellement pour sauvegarder les gains durement acquis à coups de grèves, de pétitions, d'occupations d'écoles. À partir des années 1980, elles ont commencé à se syndiquer, ce qui a amélioré considérablement leurs conditions de travail : ainsi, en 1990, elles obtiennent le droit au régime d'assurance collective et au congé de maternité, tandis qu'en 2002, elles ont enfin droit au régime de retraite. L'année 1997 représente un tournant majeur puisque la politique familiale de la ministre Pauline Marois fixe le tarif à 5 \$ par jour; malheureusement, la loi de décembre dernier impose une hausse du tarif à 7 \$, motivant ainsi plus de 30 000 personnes à sortir dans la rue malgré une pluie battante.

La mobilisation est donc plus que nécessaire dans le contexte actuel où on se bat non plus pour avancer, mais pour ne plus reculer. Francine Godin a donc rappelé les raisons pour lesquelles il était fondamental de continuer la lutte : pour s'assurer que les besoins des personnes sont bien entendus, pour combattre la déresponsabilisation croissante de l'État,

pour surveiller une hausse supplémentaire des tarifs, pour protéger les acquis d'un réseau de garde d'une grande qualité, mais aussi pour ne pas laisser la question des allocations familiales, certes légitime et importante, hypothéquer le développement et la viabilité du réseau des services de garde comme le laissent présager les récentes mesures du gouvernement. Francine Godin a conclu son intervention en soulignant avec justesse qu'il est rentable et primordial d'investir dans la petite enfance. La discussion qui a suivi cette intervention a confirmé l'importance pour le mouvement des femmes et pour les syndicats de continuer la mobilisation et de défendre avec acharnement un réseau dont énormément de femmes ont un besoin réel et urgent.

## Alliance de recherche IREF/Relais-femmes (ARIR)

### L'ARIR obtient une subvention de Condition féminine Canada pour sa recherche-action sur le trafic sexuel des femmes au Québec

par Lyne KURTZMAN, coordonnatrice

Une bonne nouvelle reçue en mars pour l'équipe de l'ARIR qui s'est constituée pour faire une recherche sur le trafic des femmes au Québec : Le Secrétariat à la condition féminine du Canada lui accorde une subvention de 105 640 \$ sur 18 mois dont les objectifs sont : 1) de développer une meilleure connaissance de la réalité du trafic sexuel des femmes et des enfants au Québec; 2) d'instrumenter et de concerter des groupes de femmes et des intervenants concernés par la question; 3) d'aider à contrer le trafic sexuel des femmes en interpellant les lois et les institutions concernées.

L'équipe de recherche dirigée par **Lyne Kurtzman** et **Marie-Andrée Roy**, assistées de **Hélène Van Nieuwenhuysse**, mène ses travaux en partenariat avec Le

Regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (**Michèle Roy**) et la Marche mondiale des femmes (**Diane Matte**).

Un premier bilan des écrits a été réalisé dans une étape antérieure soutenue par l'ARIR et sera complété au cours des prochains mois par l'analyse des programmes et politiques d'immigration qui touchent le trafic des femmes. La présente subvention permettra de réaliser au total une trentaine d'entrevues. Dix s'adresseront à des groupes de femmes ou communautaires oeuvrant auprès de femmes immigrantes qui seraient en contact avec cette réalité clandestine; dix autres entrevues seront réparties entre différents milieux concernés : policiers, gouvernemen-

taux, juridiques, journalistiques et services sociaux. Ces entrevues devaient permettre à l'équipe de comprendre les processus et les dynamiques qui sont en œuvre dans le phénomène du trafic sexuel, et d'identifier des femmes, immigrantes pour la plupart, qui en auraient été victimes. Enfin, dix entrevues sont envisagées auprès de femmes trafiquées afin de développer une compréhension approfondie des différentes facettes de l'expérience vécue par ces femmes et d'être en mesure de proposer des pistes d'action adaptées.

Le bilan des écrits produit à ce jour est disponible sur le site web de l'ARIR au [www.unites.uqam.ca/arir](http://www.unites.uqam.ca/arir).

#### LA LAÏCITÉ ET LE FOULARD ISLAMIQUE : DÉBAT EN FRANCE ET AU QUÉBEC

Le Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté (CRIEC) de l'UQAM, l'Alliance de recherche IREF/Relais-Femmes et la Fédération des femmes du Québec vous invitent à une réflexion autour de la laïcité et du foulard islamique en France et au Québec en compagnie d'une spécialiste française sur les questions de discrimination, Mme Danièle Lochak.

Suite à l'adoption en France de la loi interdisant les signes religieux ostensibles dans les écoles publiques et aux débats, depuis le 11 septembre 2001 notamment, sur l'expression de la diversité religieuse au Québec, l'idée de cette soirée est de faire le point sur l'expérience française et de favoriser un débat public plus éclairé sur cette question et ses enjeux au Québec. L'événement aura lieu :

**mercredi, 21 avril  
de 19h00 à 21h00  
à l'Université du Québec à Montréal  
Pavillon de l'éducation  
N-M510 (niveau métro)  
1205, rue St-Denis**

### Femmes noires, et alors ?

par Irène DEMCZUK, *coordonnatrice*

**F***emmes noires, et alors ?* Tel est le titre d'une recherche initiée à la demande du Bureau de la communauté haïtienne de Montréal (BCHM) et réalisée par une étudiante à la maîtrise en intervention sociale, **Maud Pontel**, sous la supervision de **Nancy Guberman**, professeure à l'École de travail social de l'UQAM. La recherche, réalisée dans le cadre des activités du Protocole UQAM/Relais-femmes du Service aux collectivités, visait à documenter les perceptions et les expériences de la violence chez les Québécoises d'origine haïtienne dans leurs rapports aux institutions et services publics de même que dans les sphères du couple, de la famille, et du quartier.

L'étude révèle que les Montréalaises d'origine haïtienne sont particulièrement touchées par diverses manifestations de discrimination ou de violence associée au sexe, à la race et à la condition sociale. Les institutions ou services identifiés par les participantes comme étant des lieux où elles ont vécu des attitudes ou des comportements discriminatoires ou méprisants sont : les transports en commun, les hôpitaux, le marché de l'emploi, le logement, les services policiers, l'école, le service d'aide sociale et les commerces. Quant à la sphère conjugale et familiale, la majorité des répondantes associent la monoparentalité très présente dans la communauté haïtienne comme étant l'une des répercussions de la violence conjugale dont elles ont été victimes ou témoins. La violence envers les enfants, présente dans certaines familles, a été associée directement aux conditions de vie des femmes (pauvreté, monoparentalité,

emploi précaire, bas salaire) et aux différences culturelles entre les conceptions éducatives haïtiennes et québécoises. De la confrontation entre les deux cultures sur le plan de l'éducation des enfants découle une impression de surveillance et de contrôle accru envers les familles de la communauté haïtienne exercés notamment par la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ). Dans les quartiers, c'est le phénomène de gang de rue et les problèmes de toxicomanie qui préoccupent le plus les participantes à cette étude. Elles ont été nombreuses à exprimer le désir de vouloir éduquer leurs enfants dans des quartiers plus sûrs.

Dans l'ensemble, cette étude permet de mieux comprendre les diverses formes d'expression de la violence à l'égard des femmes d'origine haïtienne de même que les répercussions de cette dernière dans leur vie quotidienne. Les conclusions et recommandations de la recherche permettront au BCHM d'établir un plan d'intervention favorisant l'*empowerment* des femmes de la communauté haïtienne de Montréal.

On peut se procurer une copie de la recherche auprès du Service aux collectivités de l'UQAM (514 987-3000 poste 3177).

### Nouvelle publication

**Anne Quéniart** et **Julie Jacques** viennent de publier aux éditions du remue-ménage un ouvrage sur l'engagement politique des jeunes femmes intitulé *Apolitiques, les jeunes femmes ?* La recherche issue des activités du Protocole UQAM/Relais-femmes fut approfondie et remaniée pour en faire un ouvrage vibrant et accessible au grand public. Toutes nos félicitations aux auteures et à la maison d'édition pour ce livre qui nous fait réfléchir. Le lancement avait lieu le 17 mars dernier au Bar Les Bobards en présence de plus de 90 personnes.

On peut se procurer le livre *Apolitiques, les jeunes femmes ?* auprès des éditions du remue-ménage (514 876-0097) ou dans toute bonne librairie.

## Nouvelles Parutions

Un babillard vitré exposant les dernières publications de l'IREF et de ses membres est situé au quatrième étage du pavillon Thérèse-Casgrain près des ascenseurs. Les éditions du remue-ménage nous acheminent également leurs récentes publications. Si vous désirez y retrouver les vôtres, veuillez nous en expédier un exemplaire. Les nouvelles parutions citées ci-après marquées d'un astérisque sont au babillard.

Passez les voir en venant nous visiter !

### Recension d'articles, de chapitres de livres, de livres, de monographies et de rapports de recherche des membres

➤ **BEEMAN, Jennifer, Nancy GUBERMAN**, et al. (2003) "Democracy in Women's groups : Where are the Participants ?", *Ressources et documentation féministes*, vol. 30, nos 1 et 2, p. 101-124.

➤ **CHAMBERLAND, Line** (2003) Compte rendu de *Never Going Back : A History of Queer Activism in Canada*, par Tom Warner, Toronto, Toronto University Press, 2002, dans *The Labour/Le Travail*, no 52 (automne), p. 281-283.

➤ **CHAMBERLAND, Line**, Émilie Jouvin et **Danielle JULIEN** (2003) « Les familles recomposées homoparentales et hétéroparentales », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 16, no 1, p. 94-112.

➤ **CHARLES, Aline** (2003) "Women's Work in Eclipse : Nuns in Quebec Hospitals, 1940-1980" dans *Women, Health and Nation : Canada and the United States Since 1945*, Georgina Feldberg, Molly Ladd-Taylor, Alison Li et Kathryn McPherson (dir.), McGill-Queen's University Press, p. 264-291.

➤ **CHARLES, Aline**, François Guérard et Yvan Rousseau (2003) « L'Église, les assureurs et l'accès aux

soins hospitaliers au Québec, 1939-1960 », *Études d'histoire religieuse*, vol. 69, p. 29-51.

➤ **CÔTÉ, Denyse** (2004) « Le débat québécois sur l'économie sociale : "mais que sont nos politiques devenues ?" », dans *Les transformations des politiques publiques au Canada : quels enjeux pour les femmes à l'aube du 21<sup>e</sup> siècle*, Manon Tremblay et Dominique Masson (dir.), Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa.

➤ **CORBEIL, Christine** et **Francine DESCARRIES** (2003), « La Famille : une institution sociale en mouvance », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 16, no 1, p. 16-26.

➤ **DESCARRIES, Francine** (2004) « La femme et la famille », *Actes du colloque La monoparentalité : Réalités et mythe*, Montréal, Centre des femmes de Pointe-aux-Trembles, p. 15-19.

• (2004) « Réflexions sur l'avenir du Conseil du statut de la femme et du Secrétariat à la condition féminine », [http://lisisyph.org/imprimer.php?id\\_article=973](http://lisisyph.org/imprimer.php?id_article=973), 2004-03-08. Cet article a été cosigné par 11 groupes de femmes et diffusé dans différents médias.

• (2003) "The Hegemony of the English Language in the Academy : the Damaging Impact of the Socio-cultural and Linguistic Barriers on the Deve-

lopment of Feminist Sociological Knowledge, Theories and Strategies", *Current Sociology*, November, vol. 51, no 6, p. 625-636.

• (2003) « Entre famille et travail : une vie à double vitesse » dans *La conciliation famille-travail : vivre sous tension ? Osons rêver l'utopie*. Actes de la Conférence annuelle 2002 de l'Association pour la santé publique du Québec, Québec.

• (2003) « Regard sociologique sur le féminisme contemporain » Conseil du statut de la femme, *Un anniversaire inoubliable !* <http://www.csf.gouv.qc.ca/fr/8mars/?F=colloque&rub=1&ma=66>

• (2003) De la nécessité de l'analyse de l'interaction entre patriarcat et capitalisme mondial. Série document ARIR, <http://www.unites.uqam.ca/arir/arir.htm>

➤ Des Rivières-Pigeon, Catherine, Lise Goulet, Louise Séguin et **Francine DESCARRIES** (2003) « Travailler ou ne pas travailler... Le désir d'emploi des nouvelles mères et la dépression postnatale », *Recherches féministes*, vol. 16, no 2, p. 35-72.

➤ **DUQUET, Francine** (2003) *L'éducation à la sexualité dans le contexte de la réforme de l'éducation*, Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation, 56 p.

## Nouvelles Parutions

- **FROHN, Winnie** (2002) Les fusions de municipalités au Québec et la participation citoyenne, <http://www.vrm.ca/documents/Frohn.pdf> 9 septembre.
- Brais, Nicole et **Winnie FROHN** (2003) *Mouvement féministe et politique municipale à Québec : la construction d'un objet d'action*. Cahiers du GREMF.
- **GUAY, Danielle, Christine CORBEIL** et **Francine DESCARRIES** (2003) *Coup de main à domicile. Monographie d'une entreprise d'économie sociale en aide domestique*, Cahiers du LAREPPS, LAREPPS/UQAM, no 03-11, décembre.
- **GUBERMAN, Nancy** (2003) « La rémunération des soins aux proches : enjeux pour les femmes », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 16, no 1, p. 186-206.
- **GUBERMAN, Nancy** et al. (2003) "Impacts on practitioners using research-based carer assessment tools : experiences from the United Kingdom, Canada and Sweden with Insights from Australia" *Health & Social Care*, vol. 11, no 4, p. 345-355.
- Lavoie, Jean-Pierre, **Nancy GUBERMAN**, Maria-Elisa Montejo, Sylvie Lauzon, et Jacinthe Pépin (2003) « Problématisations et pratiques des intervenantes des services à domicile auprès des aidantes familiales : quelques paradoxes », *Gérontologie et Société*, no 104, p. 195-211.
- Lavoie, Jean-Pierre, Alain Grand, **Nancy GUBERMAN** et Sandrine Andrieu (2003) « Les dispositifs d'action sur l'aide de l'entourage en France et au Québec » *Gérontologie et Société*, no 107, p. 109-129.
- **MESSING, Karen** et Diane Elabidi (2003) "Desegregation and occupational headline : How male and female hospital attendants collaborate on work tasks requiring physical effort", *Policy and Practice in Health and Safety*, vol. 1, no 1, p. 83-103. Une version préliminaire a été publiée en français.
- **MESSING, Karen**, Laura Punnett, Meg Bond, Kristina Alexanderson, Jean Pyle, Shelia Zahm, David Wegman, Susan R. Stock, et Sylvie de Grosbois (2003) "Be the fairest of them all : challenges and recommendations for the treatment of gender in occupational health research", *American Journal of Industrial Medicine*, no 43, p. 618-629.
- **QUENIART, Anne** (2003) « Présence et affection. L'expérience de la paternité chez les jeunes », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 16, no 1, p. 59-75.
- **QUENIART, Anne** et J. S. Imbeault (2003) « La construction d'espaces d'intimité chez les jeunes pères », *Sociologie et société*, vol. XXXV, no 2, p. 183-201.
- **QUENIART, Anne** et Stéphanie Vennes (2003) « De la volonté de tout contrôler à l'isolement : l'expérience paradoxale de la maternité chez les jeunes mères », *Recherches féministes*, vol. 16, no 2, p. 73-105.
- **VANDELAC, Louise** (2003) « Contraception autoroute pour sexualité bolide » dans *La pensée féministe au Québec. Anthologie, 1900-1985*, Micheline Dumont et Louise Toupin (dir.), Montréal, Les éditions du remue-ménage, p. 515-522.
- (2003) « Clonage ou la traversée du miroir » dans *Le vivant et la rationalité instrumentale*, Isabelle Lasvergnes (dir.), Montréal. *Cahiers de sociologie et Éditions Liber, Éthique publique*. p. 141-157.
- (2003) « L'écologie. Pour un Québec bleu et vert ! » dans *Justice, démocratie et prospérité, L'avenir du modèle québécois*, M. Venne (dir.) Actes du Colloque Pour un changement lucide et éclairé, L'avenir du modèle québécois, 15-16 février 2003, Montréal, Québec Amérique et Chaire de recherche du Canada en études québécoises et canadiennes, p.117-121.
- (2003) *Penser le monde autrement !* Conférence d'ouverture du Colloque *Développer une agriculture respectueuse de l'eau : un défi pour les agriculteurs, un défi pour la société*, 28 mars 2003, Drummondville. Actes du colloque de l'Union québécoise pour la conservation de la nature, UQCN.
- (2003) « Les nouvelles technologies de reproduction ou l'infertilité contournée », *Santé de la reproduction et maternité, autonomie des femmes ou illusion du choix*, Actes du Colloque de la Fédération québécoise pour le Planning des naissances tenu les 25-26 avril 2003, p. 55-65.
- (2003) « Faim et soif de libertés », Des enjeux de droit vus par... *Bulletin de la ligue des droits et libertés, Une question d'engagement, Numéro Spécial 40<sup>e</sup> anniversaire*, vol XXI, no 3, p. 25-26.
- (2003) « Pour un monde bleu et vert! », *Vie des arts*, no 191.
- (2003) « Clonage ou l'illusion du double, la traversée du miroir dans l'évaporation de l'éthique et l'effacement de l'altérité », Dossier spécial « Les NTRH », *Association de santé publique du*

## Nouvelles Parutions

Québec, *Bulletin d'information en périnatalité*, vol. 6, no 2.

• (2003) « Doubler la fiction de l'époque par le documentaire d'auteur ». Billet. Documentaire engagé, le poil à gratter de l'information, *Le 30 Magazine du journalisme québécois*, vol. 27, no 5, p. 13-14.

• (2002) « Préface » dans *L'Or Bleu, L'eau, nouvel enjeu stratégique et commercial*, Maude Barlow et Tony Clarke, Montréal, Éditions Boréal, p. I-X.

➤ **VANDELAC, Louise** et **Donna MERGLER**, (2003) « Nouveaux territoires de la culture scientifique et technique : érosion de la culture ou démocratisation des technosciences » dans *Les territoires de la culture scientifique*, Bernard Schiele et Réal Jantzen (dir.), Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 320 pages.

➤ **VANDELAC, Louise** avec la collaboration de C. Denault (2003) « Pour une approche écologique du cycle agriculture, agroalimentaire, alimentation » *Actes du Colloque de l'université rurale*, Colloque tenu à Batiscan en août 2003.

➤ Proulx, Michel, Nicole Leduc, **Louise VANDELAC**, Rémi Guibert, et Jean-Pierre Grégoire (2003) « La construction du risque chez des hypertendus considérés inobservants à leurs médicaments antihypertenseurs », *Frontières, Centre d'études sur la mort-UQAM*, automne, p. 51-56.

➤ **Van NIEUWENHUYSE, Hélène**, **Francine DESCARRIES** et Claire Duchesne (2003) « Mère et ingénieure à la fois », dans *Femmes et Maths, sciences et technos*, Louise Lafortune et Claudie

SOLAR (dir.), Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 147-164.

### LIVRE REÇU Nouveauté aux éditions du remue-ménage

\* **Quéniart, Anne** et Julie Jacques (2004) *Apolitiques, les jeunes femmes ?*, 156 pages.



Au terme d'une enquête menée auprès d'une trentaine de militantes âgées de 18 à 30 ans, à Montréal et à Québec, les auteures tracent un portrait des pratiques d'engagement de jeunes femmes qui militent dans des partis politiques, dans un regroupement féministe et dans divers groupes du milieu communautaire québécois. Pour toutes ces militantes, c'est la cause plus que le groupe qui importe, de même que les aspects concrets de la politique, c'est-à-dire le travail de terrain. Les militantes rencontrées réclament la liberté de parole, elles refusent l'embrièvement et même la fidélité absolue au parti ou au groupe. Arrivées au militantisme par des voies et pour des raisons différentes les unes des autres, elles ont en commun une forte socialisation familiale à l'engagement social ou politique.

Tout au long de leur enquête, les auteures nous font donc découvrir, récits de vie à l'appui, une image des jeunes d'aujourd'hui très différente de celle qui domine dans les médias, à savoir celle

d'une jeunesse soit apolitique, voire cynique. Loin d'être l'exception, ces militantes disent ressembler à beaucoup de jeunes d'aujourd'hui, qui ont « le goût de faire des choses », de s'impliquer mais à qui « il faut faire une place ». Et en effet, elles forment la relève, mais encore faut-il, comme le rappelle l'une d'elles, les inviter à prendre le relais...

### Autres parutions

➤ Giroux, Mélissa et Odette Pouliot (2004) *À l'écoute pour mieux agir : les femmes et la pauvreté à Laval*, Montréal, Table de concertation de Laval en condition féminine et Service aux collectivités de l'UQAM, 48 p.

➤ Maisonneuve, Danielle et Jacinthe Douesnard (2003) *Citoyennes d'influence. Profil des femmes siégeant aux instances décisionnelles locales et régionales à Laval*, Montréal, Table de concertation de Laval en condition féminine et Service aux collectivités de l'UQAM, 58 p.

➤ Pontel, Maud (2004) *Femmes noires et alors ? Des Québécoises d'origine haïtienne disent la violence*, Montréal, Bureau de la communauté haïtienne de Montréal et Service aux collectivités de l'UQAM, 96 p.

# Recherches féministes

[www.fss.ulaval.ca/lef/revue/index.htm](http://www.fss.ulaval.ca/lef/revue/index.htm)

## RECHERCHES FÉMINISTES

GREMF, Pavillon Charles-de Koninck  
Université Laval, Québec, Canada G1K 7P4

- Téléphone : (418) 656-5418
- Télécopieur : (418) 656-5190
- Courriel : [revue.gremf@fss.ulaval.ca](mailto:revue.gremf@fss.ulaval.ca)

### DÉJÀ PARUS

- 1989-1 Lieux et milieu de vie
- 1989-2 Convergences
- 1990-1 L'amère patrie
- 1990-2 L'autre salut
- 1991-1 Femmes, savoir, santé
- 1991-2 Unité / Diversité
- 1992-1 Des femmes de la francophonie
- 1992-2 Femmes au travail
- 1993-1 Temps et mémoire des femmes
- 1993-2 Enjeux
- 1994-1 Familles
- 1994-2 Représentations
- 1995-1 Femmes, populations, développement
- 1995-2 Théorie, méthode, pratique
- 1996-1 Femmes et technologies
- 1996-2 Les âges de la vie
- 1997-1 D'actualité
- 1997-2 Territoires
- 1998-1 Éducation et émancipation
- 1998-2 Ils changent, disent-ils
- 1999-1 Femmes, État, société
- 1999-2 Invisibles et visibles
- 2000-1 La marche mondiale des femmes
- 2000-2 Communications
- 2001-1 Égales (\$) devant la loi ?
- 2001-2 Féminin Pluriel
- 2002-1 Sciences, ingénierie et technologie
- 2002-2 Migrations
- 2003-1 Expériences
- 2003-2 Également mères

### À PARAÎTRE

- 2004-1 Femmes et sport
- 2004-2 Féminisme et mondialisation
- 2005-1 Hors thème
- 2005-2 Image et sens

## Abonnement

### DEUX NUMÉROS PAR ANNÉE

Cocher  2002  2003  2004

#### TARIFS CANADA (taxes incluses)

Individu  35 \$ 1 an  66 \$ 2 ans  99 \$ 3 ans  
Étudiant\*  28 \$ 1 an  54 \$ 2 ans  81 \$ 3 ans  
Organisme  52 \$ par année

#### TARIFS ÉTATS-UNIS

Individu  35 \$ CAN par année  
Étudiant\*  28 \$ CAN par année  
Organisme  52 \$ CAN par année

#### TARIFS AUTRES PAYS

Individu  40 \$ CAN par année  
Étudiant\*  35 \$ CAN par année  
Organisme  55 \$ CAN par année

\* Joindre une photocopie de la carte d'étudiant.

Nom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Bureau

Résidence

Courriel \_\_\_\_\_

**Chèque ou mandat en dollars  
canadiens seulement,  
à l'ordre de la revue Recherches féministes**

#### MODE DE PAIEMENT

Chèque ou mandat  Mastercard  Visa

Numéro \_\_\_\_\_

Date d'expiration \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

# Les Publications de l'IREF

*Genre et technosciences : les rôles féminins dans l'univers de quatre jeux vidéo*, JUDITH TRUDEAU, « Cahiers de l'IREF », no 11, à paraître.

« Jeunes et société: kaléidoscope d'une génération », *FéminÉtudes*, revue des étudiantes, IREF, no 8, 2003. 5,00 \$

*Actes du colloque Enjeux féministes: formes, pratiques, lieux et rapport de pouvoir*, dans le cadre du 70<sup>e</sup> Congrès de l'Acfas, RÉBECCA BEAUVAIS, ÉLISE BERGERON, ÉVELYNE LEDOUX-BEAUGRAND ET GENEVIÈVE PROULX (dir.), « Cahiers de l'IREF », no 10, 2003. 15,00 \$.

*Le rapport au pouvoir des femmes et des hommes et la représentation des femmes au Bureau de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)*, GAËTANE LEMAY, « Cahiers de l'IREF », no 9, 2003. 15,00 \$

« Femmes et sexualité(s) », *FéminÉtudes*, revue des étudiantes, IREF, no 7, 2002. 5,00 \$

*Figures d'un discours interdit : les métaphores du désir féminin dans «Villette» de Charlotte Brontë*, SANDRINA JOSEPH, « Cahiers de l'IREF », no 8, 2001. 10,00 \$

*Maternités lesbiennes*, NATHALIE RICARD, éditions du remue-ménage et IREF, 2001.

«Identités et altérité: formes et discours», *FéminÉtudes*, revue des étudiantes, IREF, no 6, 2001. 2,00 \$

*Mots et espaces du féminisme*, LORI SAINT-MARTIN (dir.), avec la coll. de LORRAINE ARCHAMBAULT, « Cahiers de l'IREF », no 6, 2000. 5,00 \$

*Lectures féministes de la mondialisation: contributions multidisciplinaires*, MARIE-ANDRÉE ROY ET ANICK DRUELLE (dir.), « Cahiers de l'IREF », no 5, 2000. 8,00 \$

*Les rapports homme-femme dans l'Église catholique: perceptions, constats, alternatives*, ANITA CARON, MARIE GRATTON, AGATHE LAFORTUNE, MARIE-ANDRÉE ROY, en collaboration avec NADYA LADOUCEUR ET PATRICK SNYDER, « Cahiers de l'IREF », no 4, 1999. 5,00 \$

« Femmes du siècle », *FéminÉtudes*, revue des étudiantes, IREF, no 4, 1999. 2,00 \$

*Féminisme et forme littéraire. Lectures au féminin de l'œuvre de Gabrielle Roy*, LORI SAINT-MARTIN (dir.), « Cahiers de l'IREF », no 3, 1998. 5,00 \$

*Regard féministe d'une vidéaste autour du monde*, VIOLAINE GAGNON, « Cahiers de l'IREF », no 2, 1998. 5,00 \$

*Quand la violence parle du sexe : analyse du discours thérapeutique pour hommes violents*, LISE LETARTE, « Cahiers de l'IREF », no 1, [1998] 1999. 5,00 \$

« Une revue à soi », *FéminÉtudes*, revue des étudiantes, IREF, no 3, avril 1997. 2,00 \$

*À partir de notre expérience. Femmes de la francophonie ontarienne*, sous la direction de LINDA CARDINAL, Cahiers Réseau de recherches féministes, no 4 (numéro spécial), décembre 1996. 5,00 \$

*Qui sont les mairesses et les maires du Québec? Les différences de genre dans les caractéristiques socio-économiques, les cheminements politiques et les modes de gestion*, par ÉVELYNE TARDY avec la collaboration de GINETTE LEGAULT, MANON TREMBLAY, GUY BÉDARD et ODETTE TRÉPANIÉ, septembre 1996, 219 pages. 3,00 \$

« Terre(s) des femmes ? », *FéminÉtudes*, revue des étudiantes, IREF, no 2, avril 1996. 2,00 \$

*Famille et travail : double statut... double enjeu pour les mères en emploi*, FRANCINE DESCARRIES ET CHRISTINE CORBEIL, en collaboration avec CARMEN GILL ET CÉLINE SÉGUIN, [1995] 1999, 107 pages. 4,00 \$

*Recherche-action et questionnements féministes*, FRANCINE DESCARRIES ET CHRISTINE CORBEIL (dir.), Cahiers Réseau de recherches féministes, no 1, 1993, 96 pages. 5,00 \$

*Du privé au politique : la maternité et le travail des femmes comme enjeux des rapports de sexes : de l'expérience de la maternité à l'enceinte des technologies de procréation*. Textes réunis par LOUISE VANDELAC, FRANCINE DESCARRIES, GEMMA GAGNON ET AL., Actes de la Section d'Études Féministes du congrès de l'Acfas 1989, UQAM, 1990, GIERF/CRF, 428 pages. 3,00 \$

*Femmes, Féminisme et maternité, une bibliographie sélective*, CHRISTINE CORBEIL ET FRANCINE DESCARRIES, CRF/Département de travail social, 1989, 79 pages. 3,00 \$

*Questionnements et pratiques de recherches féministes*. Textes réunis par FRANCINE DESCARRIES, DIANE TELMOSSÉ ET NICOLE TREMBLAY, Cahier de recherche 1989, CRF/GIERF, 152 pages. 10,00 \$

## Documents distribués par l'IREF :

*La sécurité économique des femmes: les critiques féministes du discours économique dominant et les nouvelles avenues de politiques sociales*, sous la direction de SYLVIE MOREL, LOUISE BROSSARD, ANITA CARON ET NADINE GOUDREAU, 2003. 18,00 \$

*L'allocation d'existence: Quelques propositions québécoises*, LOUISE BROSSARD ET SYLVIE MOREL, 2003. 8,00 \$

*Régionalisation et démocratie : les défis d'une citoyenneté active pour les femmes*, NICOLE THIVIERGE ET MARIELLE TREMBLAY (dir.) avec la collaboration de ANITA CARON ET LOUISE BROSSARD, Réseau féministe de recherches et d'intervenantes pour un renouvellement des théories et des pratiques économiques et politiques pour la redistribution des richesses, 2002. 10,00 \$



# FONDS ANITA CARON

Le Fonds Anita Caron a été créé dans le but de contribuer financièrement aux activités de formation et de recherche des personnes inscrites à nos programmes d'études ainsi qu'aux membres étudiants et étudiantes.

**Trois bourses d'étude** sont offertes annuellement dans le cadre d'un concours :  
une de **1 000\$** à la concentration de deuxième cycle en études féministes et deux de **500\$** à la mineure pluridisciplinaire en études féministes.

Pour offrir un don au Fonds Anita Caron, nous vous invitons à communiquer avec la directrice de l'Institut, madame Christine Corbeil.

Le Bulletin d'information est publié trois fois par année : automne, hiver/ printemps et été. Les membres associées de l'IREF et les personnes provenant de l'extérieur de l'UQAM **doivent déboursier la somme de 10,00\$** pour recevoir le Bulletin.

Réalisation :  
Marie-Edmée de Broin,  
agente de recherche et de planification  
et Céline O'Dowd,  
secrétaire de direction

Mise en page :  
Céline O'Dowd,  
secrétaire de direction

Les bureaux sont situés au :  
Pavillon Thérèse-Casgrain,  
local W-4290  
405, boulevard René-Lévesque Est  
Montréal  
Téléphone : (514) 987-6587  
Télécopieur : (514) 987-6742

Courriel : [iref@uqam.ca](mailto:iref@uqam.ca)  
Site Web :  
<http://www.unites.uqam.ca/iref>

Adresse postale :  
IREF, UQAM  
Case postale 8888  
Succursale Centre-Ville  
Montréal, Québec, Canada  
H3C 3P8

## LES MEMBRES DU CONSEIL DE L'IREF (2003-2004)

Directrice  
Christine CORBEIL, travail social

Agente de recherche et de planification  
Marie-Edmée DE BROIN  
En remplacement de:  
Lorraine ARCHAMBAULT

Coordonnatrice de l'enseignement  
Marie-Andrée ROY, sciences religieuses

Coordonnatrice de la recherche  
Anne QUÉNIART, sociologie

Représentantes des professeures  
Marie-Lise BRUNEL, éducation et  
pédagogie  
Micheline DE SÈVE, science politique  
Winnie FROHN, études urbaines et  
touristiques

Représentante des chargées de cours  
Amel BELHASSEN

Représentantes des étudiantes  
Catherine JAUZION-GRAVEROLLE,  
majeure en sociologie, mineure  
pluridisciplinaire en études féministes  
Catherine VÉRONNEAU, maîtrise en  
science politique

Mandataire du Doyen de la Faculté des  
sciences humaines  
Hélène MANSEAU,  
Vice-doyenne à la formation

Mandataire du Protocole UQAM/  
Relais-femmes  
Irène DEMCZUK,  
Service aux collectivités

Représentantes du milieu  
socio-économique  
Berthe LACHARITÉ,  
Relais-femmes  
Rachel BÉDARD,  
Éditions du remue-ménage

Représentante de l'ARIR  
Lyne KURTZMAN,  
Alliance de recherche  
IREF/Relais-femmes (ARIR)